LES CATT'MÔMES	**Projet Pédagogique** **APS 2026-2027** **« Ma vie au péri »**	E7-305-A
Site :	**CATTENOM**	
Secteur :	APS	

Table des matières

CARTE D'IDENTITE 4

I. ORGANISATEUR *4*

II. ADRESSE SIEGE SOCIAL *4*

III. IMPLANTATION *4*

PREAMBULE 5

INTENTIONS EDUCATIVES 5

FINALITE 6

OBJECTIFS SPECIFIQUES 6

OPERATIONALITE DU PROJET / DE L'ACTION 7

I. ORGANISATION *7*

1. Public : 7
2. Période : 7
3. Horaires : 7

II. MOYENS *7*

1. Journée type 7
2. Vie quotidienne 8
3. Orientations pédagogiques 12
4. Type d'activités et la nature 16

III. ORGANISATION DE L'ESPACE *20*

IV. PROCEDURE SECURITE / DEPLACEMENTS *24*

3. Départ des enfants : 25

3.1 Accès des familles *25*

3.2 Sécurisation des départs *25*

3.3 Documents de suivi *26*

4. Principe général des appels et comptages :

5. Encadrement des sorties et vérification des locaux
6. Divisions et regroupements de groupes
7. Localisation des groupes (hors salle habituelle)
8. Cas particulier : déplacements

9. Allergies et vigilance sanitaire

10. Gestion des incidents

11. Principe permanent de sécurité

12. Rappel de vigilance générale

..... 26

1. A pieds : 29
2. Véhicule : 29

V. PROCEDURE HYGIENE *31*

1. Mesure d'Hygiène en règle générale : 31
2. Le nettoyage des mains : 32
3. Réception des repas : (pour les personnes concernées) 32
4. Le service des repas 33

ENCADREMENT 33

VI. FONCTION ET ROLE *33*

VIII. LE CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES *38*

IX. REPARTITION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT *39*

X. ORGANISATION DES REUNIONS PEDAGOGIQUES *39*

XI. PAUSES *40*

XII. EVALUATION DES STAGIAIRES BAFD/BAFA *40*

1. Déroulement 40
2. Grille d'évaluation 41

SUIVI SANITAIRE 44

ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'HANDICAP ET TROUBLES DE LA SANTE 45

I. L'ACCUEIL *45*

II. LA SENSIBILISATION DE L'EQUIPE *46*

III. LES INFORMATIONS MEDICALES 46

IV. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LE MOYENS 47
1. Les objectifs 47
2. Les moyens 48
3. Organisation 48

V. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES 48

VI. BILAN 49
1. Avec les familles 49
2. Avec l'équipe 49

EVALUATION DU PROJET 49

I. QUE VA-T-ON EVALUER ? 49

II. OUTILS D'EVALUATION 50

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE 50

I. PLAN SECURITE CANICULE 50
1. Limiter les sorties des enfants : 50
2. Rafraîchir les enfants : 50
3. Faire boire les enfants : 51
4. Quels sont les signes qui doivent alarmer chez l'enfant ? 51
5. Signes de gravité : 51
6. Enfants asthmatiques : 52
7. En cas de pollution associée à une forte chaleur : 52

II. PLAN SECURITE ALERTE INCENDIE 52

Signal d'alerte : alarme incendie 52

1. CONSIGNES D'EVACUATION INCENDIE 52

c. Déplacement des groupes : 53

2. AFFICHE PRESENTE SUR LE SITE 54
3. LUTTER CONTRE L'INCENDIE 56
4. CONTENIR L'INCENDIE 56

III. PLAN SECURITE ACCIDENT NUCLEAIRE 56

Signal d'alerte : sirène 56

1. les bons réflexes en cas d'accident nucléaire 57
2. Recommandations générales en cas d'alerte nucléaire 57

IV. PLAN SECURITE ALERTE ATTENTAT 58

Signal d'alerte : sonnerie ALARME INTRUSION ..... Erreur ! Signet non défini.

POSTURE ET ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE : 59
1. Développer sa vigilance 59
2. S'échapper 60
3. S'enfermer 60

4. Alerter 60
5. Se conformer aux consignes des forces de l'ordre et faciliter l'action des secours 61

ATTENTATS : Comment en parler aux enfants 61
1. Principes généraux 61
2. Éléments de discours 61

CARTE D'IDENTITE

I. ORGANISATEUR

L'association « **Les Catt'Mômes »** dont la mission est centrée sur l'accompagnement et l'encadrement d'enfants, développe ses actions dans le cadre de valeurs républicaines et démocratiques, dans le respect des droits de l'enfant et de l'homme et en s'opposant aux phénomènes d'inégalité, de ségrégation et d'exclusion.
Ces actions réunissent les conditions nécessaires au développement de l'enfant et de l'adolescent dans le cadre éducatif, en complémentarité et partenariat de la famille, de l'école et du champ institutionnel et éducatif local.

II. ADRESSE SIEGE SOCIAL

Association les Catt'Mômes
3, rue Jacqueline Auriol
57570 CATTENOM

III. IMPLANTATION

L'association « Les Catt'Mômes » gère 8 sites sur le territoire communautaire de la CCCE en milieu rural sous le n° organisateur : **057ORG0355**

N° déclaration	*Adresse*	*Commune*	*Secteur*
	Groupe scolaire « Michel de Montaigne », Allée du Bois	57570 BREISTROFF-LA-GRANDE	APS
	Foyer Socio-Culturel, Ecole J-M PELT, place des	57570 RODEMACK	APS-MR

	Baillis		
	2 rue Paul Verlaine	57570 MONDORFF	APS
	Foyer Socio-Educatif, 5 rue de la Justice	57570 PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	APS
0570355AP000325-E01	**3 rue Jacqueline Auriol**	**57570 CATTENOM**	**APS-MR-ACM**
	3 rue Jacqueline Auriol	57570 CATTENOM	ADOS APS-ACM
	14 Rue de Metz	57570 FIXEM	APS
	Passage des écoliers	57570 GAVISSE	APS
	Place du Foyer	57570 BEYREN-LES-SIERCK	APS

PREAMBULE

Les Centres de l'association Les Catt'Mômes accueillent en priorité les enfants scolarisés âgés de 2 à 12 ans, selon leur spécificité, leur rythme de vie et leur maturité. Certaines structures peuvent accueillir les adolescents, à condition de pouvoir leur proposer un local adapté et un encadrement professionnel.

Chaque mode d'accueil est présidé par une démarche pédagogique. Ainsi, le temps du repas par exemple a été pensé comme une action à part entière organisée autour d'un projet pédagogique spécifique.

INTENTIONS EDUCATIVES

L'association Les Catt'Mômes considère que chaque enfant selon ses spécificités doit devenir CITOYEN à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue. Elle participe à son cheminement d'enfant à adulte.

Les objectifs éducatifs y sont déclinés ci-dessous :

- Permettre le développement intellectuel de l'enfant et du jeune,
- Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif par l'expression,
- Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités, leur proposer un moment de détente et leur donner envie de pratiquer plusieurs fois la même activité afin de progresser,
- Apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel,
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, social ou virtuel,
- Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique,
- Faciliter la participation de parents à des activités,

- Favoriser le lien social au sein de la commune et de la communauté de communes,
- Favoriser l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité,
- Favoriser le lien social entre les partenaires, acteurs locaux ayant une incidence sur le développement de l'enfant et du jeune,
- Respecter les normes de sécurité et d'hygiène des structures d'accueil, ainsi que des ratios d'encadrement légaux.

FINALITE

Assurer la sécurité et le bien-être des enfants

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Favoriser la socialisation grâce à l'élaboration de règles de vies avec les enfants, en investissant les enfants dans une démarche de connaissance de soi et d'écoute de l'autre afin développer l'empathie, en favorisant la coopération dans la vie quotidienne et les activités ;

- Permettre à l'enfant des s'approprier son milieu environnant en créant des espaces de vie conviviaux ;

- Favoriser la prise de responsabilités chez l'enfant dans la vie quotidienne et lors des activités ;

- Donner la possibilité à l'enfant de se divertir et de se défouler tout en pratiquant des activités physiques et ludiques comme notamment les parcours de motricité et l'éveil corporel pour la petite enfance ou les animations sportives de coopération pour les plus grands ;

- Développer l'autonomie dans la vie quotidienne et les activités ;

- Adhérer à des projets collectifs, s'investir dans la création de décorations et décors divers à l'occasion de spectacles et fêtes de fin d'année ;

- Offrir un programme d'activités diversifié : art de la peinture, expériences scientifiques, atelier photo, jardinage, musique, danse, expression, jeux de groupe d'intérieurs et d'extérieurs…

- Côtoyer et faire connaissance avec les personnes âgées à travers des échanges intergénérationnels ;

- Solliciter les partenariats avec les entreprises locales et autres associations locales et ainsi permettre aux enfants de s'ouvrir à différentes pratiques culturelles ;

- Investir les parents de toutes les manières possibles dans la vie de l'association.

OPERATIONALITE DU PROJET / DE L'ACTION

I. ORGANISATION

1. *Public :*

Tous les enfants scolarisés à Cattenom et âgés de 2 à 12 ans.

2. *Période :*

Du 01 septembre 2026 à 02 juillet 2027, uniquement pendant la période scolaire.

3. *Horaires :*

Les horaires d'accueil sont :

Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi Matin :
- de 7H00 à 8H15

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi Midi :
- de 11H45 à 13H30

Le lundi, mardi, jeudi et le vendredi Soir :
- de 16h à 17H45
- de 17h45 à 18h00 temps périscolaire

Une attention particulière sera perpétuellement de mise pour respecter le rythme de l'enfant et répondre également à son attente.

II. MOYENS

1. *Journée type*

APS

Accueil du matin	Accueil échelonné des enfants Activités à l'intérieur de nombreux jeux et coloriages sont à disposition sur les tables Rangement, appel Départ pour l'école.
Pause méridienne	Activités à l'extérieur ou intérieur suivant le temps Repas au périscolaire Activités extérieur ou intérieur suivant le temps avant le retour à l'école.
Accueil du soir	Appel des enfants Activités dirigées Goûter Départ échelonné des enfants Rangement.
Accueil du soir **« Périscolaire »**	Appel des enfants, activités dirigées ou libres Départ échelonné des enfants Rangement.

Ces journées sont des journées types où l'enfant a la possibilité de se reposer ou de s'asseoir à tout moment. Les équipes d'animation respecteront ce besoin et s'y adapteront.
Les horaires sont adaptés en fonction des différentes communes.

2. *Vie quotidienne*

a. *Accueil du matin*

Les enfants arrivent suivant des horaires échelonnés et sont répartis dans les différentes salles d'activité. L'animateur leur propose des activités comme la lecture, les jeux de société, le dessin et le coloriage. Chacun est libre de s'adonner à ses propres envies. L'enfant pourra tout aussi bien jouer seul, s'il le souhaite (petites voitures, dînette, poupées...). L'accueil du matin reste un temps assez calme pour permettre à l'enfant de démarrer sa journée tout en douceur.

b. *Pause méridienne :*

Le temps de la pause méridienne sera un temps éducatif.
Il faut **bien accueillir, bien nourrir, bien éduquer** pour faire en sorte que la « cantine » devienne un véritable « restaurant scolaire ».
L'enfant doit être dans les conditions que tout adulte attend de ce moment : détente, amitié, convivialité de l'accueil, qualité de l'alimentation…

Pour cela, les animateurs aménageront l'espace pour le rendre fonctionnel et adapté, aménageront les différents temps de service, feront participer les enfants, les responsabiliseront pour les valoriser.
L'après-repas est avant tout **un temps de détente** et de **libre épanouissement.**

Lieu d'accueil des enfants pour le repas :

Toutes les sections des écoles maternelles déjeunent à l'espace Les Catt'Mômes, dans les 3 salles (abeilles et fourmis et ouistitis et cap Horn) aménagées pour chaque groupe d'enfants.

Les enfants des écoles élémentaires quant à eux déjeunent dans les salles du Grand Resto, du Cap de Bonne Espérance et des P'tits Génies et des Lutins
Un repas équilibré, livré en liaison chaude leur est servi.

Avant chaque prise de repas, l'équipe d'animation s'assurera que :
- Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de se mettre à table afin d'éviter les allers et venues durant le repas.
- Les enfants peuvent s'installer à une table suivant leurs affinités, dans la mesure du possible et en fonction du niveau du protocole sanitaire COVID. Toutefois, l'animateur se verra contraint de changer de table un enfant qui perturberait le bon déroulement du repas après le lui avoir expliqué et s'être assuré de la bonne compréhension de cette « mesure » temporaire.

Au cours du repas l'animateur veillera à ce que chaque enfant :
- Ait au moins un apport conséquent au moment de la prise du repas.
- Goûte aux aliments qu'il ne connait pas afin de lui faire éventuellement apprécier. L'animateur ne forcera jamais un enfant à manger quelquechose qui le rebute.
- Ne joue et ne gaspille pas la nourriture.

Après le repas, les enfants auront le choix de pratiquer :
- Des activités (jeux de société, lecture, dessin, chant, jeux de mimes...) afin qu'ils puissent se détendre et se divertir avant leur retour en classe.
- La relaxation sur des tapis de sol, notamment pour les plus jeunes qui profiteront ainsi d'un temps calme, pendant que l'animateur leur racontera une histoire.
- Des jeux en plein air qui par beau temps et selon la demande des enfants restent privilégiés.

Dans tous les cas et selon chaque secteur, chacun prendra le temps de manger à son rythme en essayant de goûter à tout.

Cependant un enfant qui ne souhaite pas goûter un aliment, n'en sera pas forcé. Le moment du repas reste un moment convivial où l'échange entre les enfants et l'animateur est important.
Rappelons que le temps du repas n'est pas la mise en œuvre d'une simple restauration collective mais un moment pédagogique fort qui doit être mis au service de l'apprentissage du goût, de la diététique, du savoir être, du soin et de l'hygiène.
Afin de rendre plus attractif le moment du repas, des animations à thème seront proposées. Ces moments festifs illustreront principalement les périodes de Carnaval, St Valentin, Pâques, la semaine du goût, Noël et la nouvelle année.
Dans la mesure du possible, les animateurs feront en sorte de déposer au moins un peu de chaque aliment dans l'assiette de l'enfant afin qu'il puisse goûter. Ainsi, bien souvent l'enfant goûte, et bien souvent il redemande de l'aliment goûté. L'ensemble des enfants ne peut manger que lorsque toute sa table est servie à sa table, de manière à rendre le repas plus convivial.
Une attention particulière est portée afin de vérifier que chaque enfant se serve en quantité suffisante et goûte à tous les aliments. En ce qui concerne les plus grands, (6-12 ans), à la fin du repas, les enfants vident leur assiette dans le plat commun et un responsable de table lave sa table à l'eau claire. L'animateur se chargera ensuite du lavage des tables à l'aide du produit désinfectant.

c. *Temps calme et repos :*

Les enfants n'ayant pas toujours conscience de leur besoin de repos, des temps calmes sont proposés afin de respecter le rythme physiologique de chacun.

Groupe des 3/6 ans :
Le temps de repos et de sommeil dont chaque enfant a besoin est variable d'un enfant à un autre, nous cherchons à mettre en place des solutions qui tiennent compte de ces différents besoins.
Après le repas, un coin calme dédié au repos est aménagé, réunissant les conditions de repos adéquates : attention relâchée, allongé confortablement, sans chaussures, couverture à disposition. Cependant, en périscolaire la sieste est faite à l'école.
Les enfants profitent d'un temps de lecture des animatrices ou restent au calme selon leur besoin (écouter un conte, regarder un livre…)
Une récréation peut être mise en place après le repas si le besoin s'en fait sentir.

Groupe de 6/12 ans :
Pour ce groupe, le temps calme s'oriente vers un « temps libre » où l'enfant organise avec ou sans copain son activité : jeux de société, lecture, dessin…Le tout dans le calme. Une récréation peut également être mise en place suivant les besoins du groupe, avant et/ou après le repas.

d. *Accueil du soir et après-midi :*

L'accueil du soir se décompose en deux temps :

Le temps pédagogique et ludique qui est propre à l'organisation de l'accueil de l'association

1. Les temps pédagogique, ludique : Tous les soirs après l'école, ces moments d'accueil sont pour les enfants de véritables moments d'éducation et de socialisation. Situés dans l'articulation des différents temps de vie (temps scolaire, temps familial, temps libre), ils doivent être coordonnées et complémentaires.

Ils sont conçus dans le prolongement de l'école de façon à permettre aux enfants d'acquérir des compétences et des savoirs, dans un contexte différent de celui des apprentissages traditionnels.

Au cours de ce temps d'activités, les enfants prendront leur goûter. Une attention particulière sera faite tout au long de l'année à l'équilibre alimentaire des enfants. Notamment à travers les goûters que nous leur proposerons. Nous privilégierons le pain accompagné de fromage ou chocolat, ainsi que les céréales, les compotes ou les fruits. L'enfant pourra choisir ce qu'il souhaite, néanmoins l'animateur veillera à préserver l'équilibre alimentaire (laitage, fruit et féculent). Les goûters seront établis sur un mois afin de ne pas être répétitifs.

STRUCTURE ET GRAMMAGES POUR LE GOÛTER

Enfants en maternelle	Enfants en classe élémentaire	Adolescents et adultes
16 à 20 g de fromage ou 125 ml de lait ½ écrémé ou 1 yaourt ou 90 à 100 g de fromage blanc ou 50 à 60 g petit suisse	16 à 30 g de fromage ou 125 ml de lait ½ écrémé ou 1 yaourt ou 90 à 120g de fromage blanc ou 50 à 60 g petit suisse	16 à 40 g de fromage ou 250 ml de lait ½ écrémé ou 1 yaourt ou 90g à 120 g de fromage blanc ou 100 à 120 g petit suisse
100 g de fruit cru ou cuit ou 125 ml de jus de fruit pur sans sucre ajouté	100 g de fruit cru ou cuit ou 125 ml de jus de fruit pur sans sucre ajouté	100 g de fruit cru ou cuit ou 200 ml de jus de fruit pur sans sucre ajouté
40 g de pain +/-8 g de beurre +/- 20 g de confiture ou 30 à 60 g de pâtisserie ou 25 à 35 g de céréales	50 g de pain +/-8 g de beurre +/- 20 g de confiture ou 30 à 60 g de pâtisserie ou 40 à 45 g de céréales	80 g de pain +/-16 g de beurre +/- 30 g de confiture ou 50 à 80 g de pâtisserie ou 50 à 60 g de céréales

Le goûter doit être proposé à une heure régulière au moins deux heures avant le dîner. Il comporte au minimum une boisson + deux des trois composantes proposées;

(Source FJT)

2. Le temps d'accueil périscolaire, avec la mise en place d'activités orientée vers une plus grande autonomie de l'enfant.

Ces ateliers seront bien entendu toujours sous la responsabilité et le soutien de l'animateur. L'enfant sera libre d'adhérer à l'activité de son choix.

Chaque animateur proposera une activité. Les animateurs prendront en charge les enfants suivant leur groupe d'appartenance. Différents espaces leur seront attribués dans chaque secteur et salle.
Chaque lieu répondra aux besoins conformes pour permettre un accueil des plus favorable.

- Les enfants de 6 à 12 ans seront répartis par groupe de manière cohérente (si besoin pour protocole COVID en fonction de leur classe et tranche d'âge ainsi qu'en fonction de la superficie de la salle respect de la distanciation).).
- Les enfants de maternelle occuperont quant à eux les salles, les Fourmis, les Abeilles et les Ouistitis" (même mesures que pour les grands en cas de protocole COVID).

  Les « passerelles » peuvent être remises en place jusqu'au niveau 1 du protocole sanitaire. Quelques aménagements pédagogiques ont été réfléchis pour permettre à ces groupes de communiquer d'une autre manière au-delà du niveau 1, et partager différentes activités, (supports vidéos, échanges de courrier, etc…).

Les 2 secteurs 2/5 ans et 6/12 ans sont également pourvus d'une salle passerelle "le Cap de Bonne Espérance" qui fera le lien entre les enfants de CM2 et le club ados et "le Cap Horn" qui fera le lien entre les enfants de grande section de maternelle et les 6/7 ans. Cela permet à chacun de s'immerger dans l'autre secteur tout en douceur.

A la fin de l'activité organisée, des aménagements permettent de pallier les demandes des enfants.

- Un espace lecture aménagé de canapés et poufs,
- Un espace dessin et activités manuelles,
- L'aménagement de la ludothèque avec son espace jeux,
- Un espace jeux extérieurs pourra être mis en place,

L'équipe d'animation restera toujours à l'écoute des enfants afin de diversifier les animations du soir.

3. Orientations pédagogiques

Le programme des activités proposées tout au long de l'année scolaire sera axé sur différents thèmes avec en trame de fond les différents axes de travail fixés par le bureau de l'association :

- **Axe 1 :** Favoriser, développer le soutien à la parentalité : en travaillant sur la posture de l'animateur au quotidien qui est en lien direct avec les parents, (écoute, positionnement professionnel),

- **Axe 2** : « Mieux vivre avec la planète » : adopter un comportement, un fonctionnement, une organisation autour du thème de manière ludique, au quotidien, dans la simplicité, sensibilisation et mise en place du recyclage

- **Axe 3** : Viser l'excellence, développer la qualité des programmes d'activités élaborés et mis en place, valoriser le métier, les animateurs, (formations…), faire et montrer de ce que nous savons faire, développer les partenariats locaux

Nous travaillerons aussi en partenariat avec les associations de proximité, les écoles, la médiathèque, les parents et la maison de retraite, (La résidence d'Automne de Cattenom), les entreprises (boulangerie, ferme…).

Les premières semaines seront consacrées à permettre à chacun des enfants de se recentrer sur les règles de vie en collectivité, de se familiariser avec la structure et ses occupants, (les autres enfants, l'équipe d'animation, le secrétariat, la direction, la comptabilité), qui vont cohabiter tout au long de l'année !

Une attention particulière sera accordée à l'embellissement et l'entretien du potager, dans le cadre de « L'atelier potager » mis en place en partenariat avec un intervenant de la municipalité, cet endroit fait en effet partie intégrante de la structure. Petits et grands s'y plaisent et prennent plaisir à y partager des activités ludiques et culturelles.

AXE DE TRAVAIL CHOISI PAR L'EQUIPE D'ANIMATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026 2027 :

Cette année, l'équipe d'animation a choisi la thématique générale **« ma vie au Péri».**

Suite à une année de réorganisation des règles de vie et de l'utilisation des espaces avec les enfants suivant la thématique Ma vie au péri, cette thématique vise à présent à apporter plus de joie de vivre au sein de la structure de Cattenom et à mettre en avant l'aspect ludique de notre accueil de loisirs. Il s'agit aussi de permettre à chacun des enfants qui passe un temps relativement conséquent au périscolaire de s'y sentir bien et d'y grandir, évoluer, gagner en autonomie, en somme de « bien » vivre en collectivité (avec toutes les notions de partage, respect solidarité, sécurité..)
Dans cette dynamique, une attention particulière sera portée à la création de liens entre les différents publics accueillis. Des animations favorisant la mixité seront

proposées tout au long de l'année, afin de permettre des rencontres enrichissantes entre enfants de maternelle et d'élémentaire, adolescents et résidents de la maison de retraite.

PROGRAMME D'ACTIVITES :

Des thématiques suivant le jour de la semaine :

Thème général du projet pédagogique : « Ma vie au Péri »

Objectif général du projet :

Permettre à chaque enfant de s'épanouir au sein de l'accueil périscolaire, de devenir progressivement acteur de son temps de loisirs, de développer son autonomie et de découvrir son environnement à travers des activités variées.

Public concerné :

Les 3-5 ans : les enfants de maternelle

Les activités devront favoriser :

· La découverte et l'expérimentation.

· Le jeu et l'imaginaire.

· Le développement moteur.

· L'apprentissage progressif de la vie en collectivité.

· L'acquisition de l'autonomie.

· Le développement du langage.

· Des activités courtes et adaptées à leur capacité d'attention.

· La sécurisation affective et les repères.

Les 6-11 ans : les enfants de l'élémentaire

Les activités pourront davantage favoriser :

· L'autonomie.

· La prise d'initiative.

· La coopération.

· Le développement des compétences.

· La participation aux choix et aux projets.

· La découverte et l'ouverture sur le monde.

· La responsabilité.

Une attention particulière sera accordée aux différentes propositions des animateurs (cohérence pédagogique, Animation des activités (en partant de la présentation jusqu'à a mise en œuvre).

Parole aux enfants :
Les propositions des enfants seront collectées en amont à l'aide de forums, de boîtes à idées ou encore dans les échanges informels grâce au questionnement des animateurs, et les idées des enfants intégrées au prochain programme d'activités.
L'enfant pourra choisir son activité entre les propositions des différents animateurs. Il pourra également choisir de s'inscrire à l'accueil pour pratiquer une activité particulière du programme.

Une diversité d'activités :
Chaque animateur veillera à proposer une diversité d'activités, chaque semaine au sein de son programme pour permettre à chaque enfant de trouver l'activité qui lui plait en fonction de ses envies ou de sa forme. Les projets seront intégrés à cette programmation (préparation des fêtes et décors).
Les activités proposées devront ainsi alterner entre animations sportives, jeux de groupe à l'intérieur, jeux de groupe à l'extérieur, activités d'expression, activité de découverte, activités manuelles, activités artistiques, animation autour des fêtes, un grand jeu avant les vacances, une boum, etc…

Activités festives :

Grands jeux, boums, fête de Noël, Olympiades, Chandeleur, Carnaval, chasse aux œufs de Pâques et autres animations festives viendront ponctuer l'année.

Activités sportives :
Un accès au gymnase nous est réservé le lundi soir, les activités sportives seront donc mises à l'honneur ce jour-là.

Poursuite du projet écocitoyen et jardin :
Le tri sera poursuivi avec les enfants. D'autres ateliers ou animations pourront avoir lieu avoir lieu autour du recyclage et de la méthode zéro déchets. Les enfants vont investir le potager, procéder au nettoyage et à la préparation des semis. Un partenariat est établi avec la municipalité de Cattenom.

Partenariat maison de retraite :
Les échanges avec les résidents de la maison de retraite seront poursuivis autour d'activités conviviales.

Découverte des métiers :

Sur inscription préalable, les enfants participeront à la visite d'entreprises situées dans la commune, afin de découvrir différents métiers (boulangerie, ferme, etc.). En amont, ils travailleront sur un questionnaire visant à mieux comprendre les spécificités et les enjeux de chaque profession rencontrée.
À l'issue des visites, ils réaliseront une restitution sous forme de gazette, afin de partager leurs découvertes.

Une fête de Noël et une kermesse de fin d'année permettront aux familles de participer avec les enfants aux activités proposées en toute convivialité.

Toutes ces actions seront menées afin de sensibiliser les enfants au monde qui les entoure.

Elles seront complétées par différentes manifestations culturelles. A travers nos activités, l'enfant pourra partager des moments de détente, en créant et en s'amusant avec les autres :

Sans oublier l'espace devoirs :

- Pour permettre aux enfants qui souhaitent faire leurs devoirs, une demi-heure leur est accordée les lundi et jeudi en fin de journée de 17h30 à 18h00. L'animateur veille à ce que les enfants puissent travailler au calme, il sera attentif aux difficultés de chacun, sans pour autant prendre la place de l'enseignant.

4. *Type d'activités et la nature*

a. *Activités libres*

Afin que l'enfant, en tant qu'individu, puisse trouver des moments propres à lui, différentes activités libres seront proposées à travers plusieurs espaces mis en place par l'équipe d'animation. Les espaces organisés créent ainsi un repère pour l'enfant et permettent de le rassurer. Les enfants pourront ainsi avoir des activités individualisées, respectant les besoins de chacun.
Ces aménagements procurent une autonomie pour les enfants, qui restent néanmoins toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.
L'enfant doit pouvoir jouer seul, avoir des moments bien à lui afin d'organiser son temps comme il le désire.

Pour cela nous aménagerons différents coins comme un espace lecture, un espace dessin coloriage et un espace jeux en prenant soin de veiller à ce que l'enfant puisse trouver facilement ce qui lui convient. Cela lui permet également de garder une certaine indépendance. Nous retrouvons principalement ces activités à l'accueil du matin et pendant la pause méridienne ainsi qu'à d'autres moments de la journée quand le besoin s'en fait sentir pour l'enfant.

Les enfants pourront dès que le temps le permettra jouer à l'extérieur et profiter également d'un espace vert. Mise également à disposition de jeux extérieurs (ballon, jeux de société géants, cordes à sauter, raquettes, échasses…) pour que chacun puisse s'amuser librement, mais toujours sous la surveillance de l'équipe d'animation.

Les activités libres sont très importantes dans une journée, c'est un temps où les enfants échangent et s'adonnent à des activités qu'ils ont choisies. Plusieurs choix s'offrent ainsi à eux : activités manuelles, jeux, activités sportives. Les enfants se répartissent comme ils le souhaitent et ont la possibilité de proposer d'autres activités. L'enfant est libre de ses choix. L'animateur reste présent et répond, dans la mesure du possible, à leurs attentes.
L'enfant devra être un citoyen à part entière, sa participation sera essentielle.

b. Activités improvisées

Tout au long de l'accueil, l'équipe d'animation proposera des animations improvisées en fonction de la période, la météo, l'actualité, des axes de travail et la demande des enfants.
Les animateurs seront à l'écoute des enfants en organisant des forums afin de recueillir les avis et propositions de chacun. Cela permettra aux enfants de s'organiser, avec l'aide de l'équipe d'animation, pour des activités, règles de vie collective permettant de bien vivre ensemble.
Les activités improvisées nous rappellent que quelquefois, l'enfant a besoin de laisser exprimer ses désirs. On peut comprendre qu'il n'ait pas envie de pratiquer une activité toute faite, bien pensée par l'animateur. Mais qu'au contraire, l'enfant ait lui même envie de suggérer une activité. Dans ce cas, on le laissera proposer son activité qui sera menée avec l'aide de l'animateur. Cela va de même pour l'animateur qui se rend compte que l'activité qu'il voulait proposer n'est plus adaptée pour diverses raisons et de ce fait propose tout à fait autre chose. Pour exemple, il fait beau, les enfants sont trop agités pour faire l'activité prévue initialement, l'animateur leur proposera de faire des jeux à l'extérieur.

c. Activités dirigées

Des animations seront proposées en fonction d'axes de travail préalablement définis par l'équipe d'animation. Ces axes permettront de répondre aux objectifs fixés mais également de réaliser et proposer des projets à long terme avec les enfants.
Les activités dirigées seront proposées par l'animateur :

- → Elles sont le résultat de constats établis sur le terrain.
- → Elles reflètent également le désir de l'animateur de proposer des activités qu'il apprécie plus particulièrement du fait qu'il les maîtrise parfaitement de par sa formation. Les enfants seront d'autant plus motivés à l'approche d'une nouvelle activité que l'animateur le sera lui-même.
- → Elles tiennent compte aussi des souhaits des enfants qui ne manquent pas de les suggérer lors d'entretiens informels ou dans les boîtes à idées. L'animateur étant toujours à l'écoute des enfants en essayant de répondre à leurs attentes dans la mesure du possible et du réalisable bien entendu.

La mise en place d'un thème permet à l'enfant d'avoir une cohérence par rapport à ce que l'animateur lui propose. L'activité à thème permet en outre de fédérer le groupe et de suivre un projet du début à la fin en mesurant son évolution. Il est important que l'enfant puisse se positionner et s'investir dans la continuité d'un projet.
Un travail de sensibilisation et d'information sera fait au préalable pour que l'enfant comprenne bien ce qu'il va vivre durant le temps de l'activité.

Les activités dirigées de type manuelle, musicale ou encore d'expression favoriseront l'imagination et la créativité propre à chaque enfant.
Les jeux et activités sportives favoriseront le respect, la socialisation, la notion d'équipe, l'épanouissement et le plaisir. Les activités seront adaptées à l'âge et à la capacité du public.

→ *Grands jeux*

Les grands jeux restent toujours un temps fort pour les enfants. Cela implique un temps plus important de préparation.
Une histoire est imaginée pour annoncer le jeu. Chaque animateur se déguise pour rendre l'histoire encore plus vraisemblable et donner un côté plus festif au jeu. Les enfants sont autonomes, ils forment des équipes qui se déplacent dans les différents ateliers proposés suivant le thème choisi.
Lors des grands jeux, petits et grands se retrouvent pour passer un moment de détente tous ensembles. Cela favorise l'échange et la solidarité entre les enfants et permet également le panachage des équipes.

Un grand jeu sera organisé par trimestre, les thèmes resteront à définir :

- Pour le mois d'octobre,
- Pour le mois de Février,
- Pour le mois d'Avril,

Différents grands jeux seront organisés tout au long de l'année, certains regrouperons petits et grands, d'autres les parents de sorte d'entretenir une dynamique positive et agréable au sein de l'espace les Catt'Mômes. A définir en équipe. Une communication, pub, mails, affiches etc… sera exceptionnellement dédiée à la promotion de ces évènements.

→ *Projets enfants parents*

Depuis plusieurs années, le conseil d'administration et l'équipe pédagogique souhaitent créer des moments privilégiés ou enfants et parents peuvent partager ensemble.
L'objectif étant que les enfants puissent faire découvrir ce qu'ils ont pu réaliser à leurs parents, ou jouer le temps d'une animation avec leurs parents.

- Investissement des parents dans la préparation des fêtes familiales
- Rencontre sportive où parents et enfants s'affronteront en toute convivialité. (Projet inter-sites « Mets tes baskets »)
- Poursuite du projet d'échanges intergénérationnels pour partager différentes activités culturels, ludiques avec les résidents de la « Maison de retraite ».
- Participation aux différents projets mis en place par la Ligue de l'enseignement ou tout autre organisme.

Ces animations ne sont pas exhaustives, elles pourront être complétées tout au long de l'année.

→ *Mobilisation en fonction de la vie associative de la commune*

Participation aux manifestations locales organisées sur les communes. L'équipe d'animation mobilisera les enfants sous la base du volontariat, en réalisant des décorations, jeux, animations…
Ainsi les enfants pourront participer aux traditionnelles fêtes de village.

Les enfants auront ainsi l'occasion de participer de manière ludique à la vie de la commune.

→ *Mobilisation en fonction des opportunités*

Participation aux animations, projets mis en œuvre par nos partenaires (Ligue de l'enseignement, Centres sociaux, associations locales organisant des accueils collectifs de mineurs…).
Ex : rallye de la citoyenneté, concours vidéo…

Les projets ne sont pas exhaustifs, ils pourront être complétés tout au long de l'année.

→ *Sorties RAS*

III. ORGANISATION DE L'ESPACE

1. La structure :

La structure se compose de 2 ailes :

Première aile :

- Une cuisine équipée de 2 fours, 2 frigos pour son côté propre et d'un lave-vaisselle et d'une plonge pour son côté sale.

- Une grande salle de restauration « Le grand resto » aménagée de placards de rangement ainsi que de 2 buffets pour le rangement de la vaisselle et le goûter. Le mobilier est adapté aux différentes tranches d'âges des enfants. Cette salle est équipée d'un extincteur et de 2 sorties de secours vers l'extérieur, elle sert principalement de salle de restauration.

- Une salle de motricité « Le Chapiteau » qui est utilisée principalement pour l'atelier théâtre, l'atelier cirque, ainsi que pour le chant et la danse.

- La partie centrale avec le local technique électrique, la buanderie, les archives et le bloc sanitaire et vestiaire douche du personnel.

- L'infirmerie ainsi que 6 bureaux (directrice, directrice adjointe, comptable, animateurs, coordinatrice et secrétaire administrative) se trouvent en vis-à-vis.

- Le hall d'accueil et le secteur ados composé d'une salle de musique « Le Studio », d'une grande salle d'activités « Le Labo » ainsi que « Le salon » prolongent cet espace.

- Une salle artistique « Le Cap de Bonne Espérance » servant de passerelle entre le secteur enfant 8/12 ans et le secteur ados termine cette aile.

Deuxième aile :

Arrive le secteur des 6/12 ans avec :

- Une salle d'activités « Les P'tits Génies » avec son point d'eau.
- Une infirmerie « Les Fantaisistes ».
- Une salle de jeux / bibliothèque « Les Loustics » avec son coin cuisine et petits jeux.
- Une salle artistique « Les lutins » avec son point d'eau.
- Une salle d'activités « Le Cap Horn » servant de passerelle cette fois-ci entre le secteur enfant des 6 /7 ans et les grandes sections de maternelle.
- La partie centrale avec le bloc sanitaire des toilettes filles et garçons et les réserves.
- Une salle de rangement ainsi que le bloc sanitaire des 3/5 ans.

Le hall d'accueil du secteur des 3/5 ans termine cette aile avec notamment :

- Une salle de jeux « Les Kangourous », avec son coin cuisine et petits jeux.
- Trois salles d'activités « Les ouistitis », « Les Fourmis » et « Les Abeilles » avec point d'eau et en vis-à-vis,
- La salle de détente « Les Marmottes » aménagée de coussins et coin lecture.

La structure est donc divisée en trois pôles correspondant à 3 secteurs d'activités, (Ados, secteur 6/12 ans et secteur 3/5 ans).

Chaque secteur d'activités possède :

- Un bloc sanitaire adapté à l'âge des enfants, un local de rangement pour matériel pédagogique et des points d'eau dans les salles artistiques afin de palier à l'autonomie de chacun.

A l'intérieur de la structure les animateurs doivent :

- Se répartir dans les salles qui leur sont appropriées par secteur d'âge.

- Ne pas laisser de matériel dangereux à la portée des enfants (cutter, grand ciseaux, compas, vaporisateur produit désinfectant,etc…).
- Ne pas laisser les enfants courir.
- Ne pas laisser les enfants sans surveillance.
- Veiller à ce qu'aucune chaise ne soit mise sur la table lors de l'utilisation de la salle.
- Rester vigilant à l'arrivée de personne entrant dans les salles respectives.

A l'extérieur de la structure nous disposons :

- D'une cour avec préau
- D'un jardin pédagogique
- D'un terrain espace vert arboré.

Avant chaque sortie sur les terrains les animateurs doivent :

- S'assurer que les grilles donnant sur l'extérieur soient fermées.
- Se répartir de telle sorte que toute la zone soit sous leur vigilance.
- Accompagner l'enfant aux toilettes ou le confier à un autre animateur qui se trouve à proximité.
- Veiller à ne jamais laisser le groupe d'enfants seul.

2. Espaces occasionnels :

Lieux	Description	Circuit à emprunter pour s'y rendre
Parc de jeux	Il est situé à la sortie de Cattenom à côté du stade de football et jouxte le terrain de pétanque. Le parc est aménagé de différents jeux, tables, bancs et espaces verts arborés pour pique-niquer.	Les animateurs doivent préciser à la directrice sur le cahier des sorties le chemin emprunté pour s'y rendre. Éventuellement, signaler à la directrice tout changement de direction non prévu (déviation, etc…)
Esplanade	Espace reliant le parc de jeux au chalet du Tennis. Cet espace est composé d'un parcours de santé et des courts de tennis.	Idem
Médiathèque	C'est un espace culturel composé de plusieurs salles (bibliothèque, salle d'activité et conte, espace multi média	Idem

	et auditorium)	
Gymnase	Un espace terrain de jeux multiples (football, basket, volley), 2 vestiaires + toilettes et armoires de rangement pour matériel (ballon, cône, cerceaux etc…)	Il suffit de traverser la rue

3. Structures ou lieux lors d'une prestation :

Lieux	Norme de Sécurité et Prévention	Documents et fournitures indispensables
Gymnase/Foyer du gymnase	A l'arrivée les animateurs doivent : • Rappeler les règles de fonctionnement du lieu (l'espace rangement agrès est interdit aux enfants) interdiction de grimper sur les cages de but et poteaux. • Vérifier que chaque enfant soit muni de baskets propres (sandales interdites). • Veiller à ce qu'aucun enfant ne se déplace seul aux toilettes (porte de sortie à proximité). • Veiller au respect et rangement du matériel emprunté (l'armoire de l'école Pompidou est à notre disposition). Au départ, refaire l'appel nominatif des enfants.	Trousse de secours, Fiches sanitaires, Liste nominative des enfants, Numéros d'urgence, Numéro de la directrice, Gobelets et bouteilles d'eau,
Médiathèque	A l'arrivée les animateurs doivent : • Rappeler les règles de fonctionnement du lieu • Veiller à ce qu'aucun enfant ne se déplace seul aux toilettes • Veiller au respect et rangement du matériel emprunté • Garder les enfants sous leur responsabilité tout au long de l'activité.	Trousse de secours, Fiches sanitaires, Liste nominative des enfants, Numéros d'urgence, Numéro de la directrice, Gobelets et bouteilles d'eau
Parc de jeux et esplanade	A l'arrivée, établir un périmètre de sécurité en indiquant les limites à ne pas franchir (bordure d'arbres, fossé, etc…).	Trousse de secours, Fiches sanitaires, Liste nominative des enfants,

	Les animateurs doivent : • Se répartir de façon à ce que toute la zone du parc soit sous leur vigilance. • S'assurer qu'aucun objet dangereux git sur le sol (bouteilles, etc…). • Rappeler la règlementation des jeux. • Mettre aux enfants un foulard ou un signe distinctif. • Recompter les enfants à plusieurs reprises de façon à s'assurer de la présence de tous les enfants sur le lieu. • Prévoir casquette, crème solaire fournie par les parents, bouteilles d'eau. Au départ, refaire l'appel nominatif des enfants et veiller à ne pas laisser de détritus sur le terrain.	Numéros d'urgence, Numéro de la directrice, Gobelets et bouteilles d'eau,

IV. PROCEDURE SECURITE / DEPLACEMENTS

1. Accueil et départ des enfants le matin :

- Un animateur référent est désigné pour assurer l'accueil des enfants dès leur arrivée ;
- Il enregistre les présences en cochant les enfants sur la liste prévue à cet effet ;
- Au moment des départs, il effectue l'appel des enfants par école et constitue les différents groupes ;
- Avant chaque départ, il s'assure que chaque enfant qui s'en va est identifié par son « fluottage » conformément à la procédure en vigueur ;
- Il vérifie que tous les enfants ont bien rejoint leur groupe et sont partis vers leur école ;
- Après le départ du dernier groupe, il effectue un dernier contrôle des locaux (salle d'activité, sanitaires et autres espaces utilisés) afin de s'assurer qu'aucun enfant n'est resté sur le site.

2. Appel des enfants à la sortie des classes :

- **Appel à la sortie de la classe ou en classe suivant l'école :** l'enfant est coché présent « X » au moment de l'appel.
- L'enfant est coché uniquement lorsqu'il est appelé et est visualisé par l'animateur.
- **Absence :** on met un « A » comme absent sur la liste si un enfant est absent en vérifiant auprès de l'enseignante ou l'ATSEM que l'enfant est bien absent.
- **Absence Excusée :** Il y a un « E » sur la liste de présence comme «Excusé» si les parents ont prévenu la veille au plus tard de l'absence de l'enfant.
- **Si un enfant non inscrit dont le nom apparait sur la liste de pointage dit à l'animateur qu'il doit venir** : on le prend systématiquement et on le coche présent.
- **Si un enfant inscrit est récupéré par une personne autorisée dans les rangs avant de partir de l'école :** on note « A » afin que nous sachions ensuite que cet enfant n'est pas avec nous.
- **Si un parent souhaite récupérer son enfant durant le trajet entre l'école et la structure :** on lui demande à présent de venir le chercher sur la structure (un mail est envoyé aux parents pour les en informer).
- **Un enfant est inscrit et dit qu'il ne vient pas :** il est imposé à l'enfant de venir tout de même dans les rangs et un échange direct de l'animateur avec la personne autorisé à récupérer l'enfant doit avoir lieu avant de laisser partir l'enfant. Appeler le coordinateur en cas de difficulté.
- **Un enfant non inscrit dit qu'il doit venir** : si l'enfant apparait sur les listes on le prend (si un enfant était présent l'année précédente et qu'il n'est pas sur les listes on le prend : prévenir le coordinateur impérativement dans ce cas car cet enfant n'a pas de dossier pour l'année en cours).
- **Les écarts avec le prévisionnel sont à signaler** : immédiatement si un enfant manque à l'appel de façon inexpliquée et arrivé sur la structure pour le reste
- **Lorsqu'un enfant s'en va de la structure** : il sera à présent nécessaire de « fluoter » l'inscription concernée (fluo sur la croix, comme le matin).

3. Départ des enfants :

3.1Accès des familles

L'accueil des parents s'effectue obligatoirement par le sas d'entrée.

- L'identité de toute personne entrante doit être vérifiée systématiquement.
- Aucune ouverture ne doit être effectuée sans identification formelle (pas d'ouverture à distance ou sur simple appel téléphonique).

3.2 Sécurisation des départs

- Aucun enfant ne peut être confié à une personne dont l'identité ou l'autorisation de récupération n'est pas certaine.

- En cas de doute, l'animateur demande une pièce d'identité et vérifie la liste des personnes autorisées.
- Si la situation ne peut être clarifiée immédiatement, le référent de direction est contacté sans délai pour vérification.
- Les portes doivent être refermées immédiatement après chaque passage afin de maintenir la sécurité du site.

3.3 Documents de suivi

- Une liste des enfants avec les personnes autorisées à venir les chercher est disponible avec les fiches de présence.
- Ces documents sont conservés dans la pochette des plannings et doivent rester accessibles en permanence aux équipes.
- Un cahier d'observation permet de noter les événements importants de la journée et d'assurer la transmission aux familles.

4. Principe général des appels et comptages :

À tout moment de la journée, chaque animateur doit connaître :

- le nombre d'enfants dont il a la responsabilité ;
- la localisation exacte de son groupe.

Tout déplacement ou changement de situation entraîne systématiquement un comptage.

Un comptage consiste en une vérification physique des enfants présents et une comparaison avec la liste de référence.

Chaque appel comprend systématiquement :

- une vérification avec la liste de présence ;
- un dénombrement des enfants présents.
- une vérification de la cohérence entre le nombre d'enfants inscrits, présents et confiés au groupe.

5. Encadrement des sorties et vérification des locaux :

- Tout groupe en sortie à l'extérieur de la structure doit être encadré au minimum par 2 animateurs (gymnase, parc, visites diverses…) ;
- Lors du départ d'un groupe, avant toute fermeture d'une porte à clé, il est indispensable de vérifier qu'aucun enfant ne reste dans les salles ou aux toilettes.

6. Divisions et regroupements de groupes :

Lorsqu'un groupe est réparti en sous-groupes :

- chaque animateur effectue le comptage de son sous-groupe ;
- les effectifs sont additionnés pour vérifier la cohérence globale.

Lorsqu'un regroupement a lieu :

- les sous-groupes deviennent un seul groupe ;
- un nouveau comptage global est effectué.

7. Localisation des groupes (hors salle habituelle) :

Lorsqu'un groupe quitte sa salle habituelle pour aller au gymnase, au parc ou participe à une activité délocalisée (sauf groupe placé à l'école Pompidou qui fait l'objet d'une liste de présence spécifique), un animateur référent est désigné.

L'animateur référent remplit la **feuille de localisation des groupes**.

Il y indique :

- le nom de l'animateur référent de la sortie ;
- le nom des animateurs présents à la sortie ;
- le lieu d'activité ;
- les horaires prévus pour la sortie ;
- la liste des enfants participants.

Cette feuille permet à toute l'équipe de connaître en temps réel la localisation des groupes.

8. Cas particulier : déplacements :

Tout déplacement entraîne :

- un comptage avant départ ;
- un comptage à l'arrivée ;
- un comptage au retour ;
- un comptage supplémentaire en cas de doute.

9. Allergies et vigilance sanitaire :

La liste de présence doit être consultée systématiquement lors de la prise en charge d'un groupe afin d'identifier immédiatement toute particularité médicale.

Avant chaque prise de repas ou de goûter, les animateurs doivent vérifier :

- **le type de repas prévu pour chaque enfant ;**

- **les informations concernant les allergies et conduites à tenir.**

Les menus et la liste des allergènes sont affichés dans le sas d'entrée.

10. **Gestion des incidents :**

En cas de situation impliquant la santé d'un enfant :

- l'animateur applique les premiers gestes si nécessaire ;
- le référent sanitaire est immédiatement informé ;
- le directeur est alerté ;
- les secours sont appelés si besoin.

Toute intervention est consignée dans le registre des soins.

11. **Principe permanent de sécurité :**

À tout moment de la journée :

- chaque enfant doit être localisé ;
- chaque groupe doit être compté ;
- aucun déplacement ne peut se faire sans contrôle des effectifs ;
- tout doute impose un recomptage immédiat.

12. Rappel de vigilance générale :

Les points suivants constituent une règle permanente :

- un comptage avant tout déplacement ;
- un comptage à chaque arrivée ;
- un comptage à chaque regroupement ;
- une vérification systématique des listes ;

13**. Sécurisation accueil échelonné des maternelles dans la salle Grand restaurant :**

14. **Utilisation des toilettes en récréation :**

Les trajets :

1. A pieds :

→ **Les animateurs sont 2 au minimum et un respect strict du taux d'encadrement est assuré.**
→ Chaque animateur assurant les trajets doit mettre un gilet de sécurité.
→ Les enfants se rangent deux par deux.
→ Mettre au premier rang des enfants comprenant les consignes.
→ L'animateur fait l'appel suivant la liste de pointage dont il dispose.
→ L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre d'enfants présents est bien le même que le nombre d'enfants inscrits sur la liste de pointage.
→ Durant le trajet un animateur se place à l'avant du groupe et un autre à la fin. Suivant l'effectif, un animateur supplémentaire se placera au milieu.
→ Les animateurs se placent toujours du côté de la route pour assurer la protection des enfants.
→ Lorsque la chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons tels que trottoirs ou accotements les animateurs sont tenus de les emprunter. S'il n'est pas possible d'utiliser les emplacements réservés aux piétons ou en l'absence de ceux-ci, le groupe se placera le plus possible sur le bord de la chaussée, à droite dans le sens de leur marche, de manière à laisser libre au moins la moitié gauche de la route, en prenant les précautions nécessaires.
→ Pour la traversée de la chaussée, les animateurs doivent couper la route en se plaçant au milieu les bras écartés et face à la route.
→ Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet.
→ Au retour, veiller également à bien recompter les enfants en quittant la cantine ou tout autre lieu d'accueil (salle de sport, parc de jeu, piscine, etc…).
→ S'il y a un bus à prendre, il faudra s'assurer que tous les enfants montent effectivement dans le bus, en les comptant et en les nommant.
→ Lors des trajets du midi et du soir, les animateurs emportent les fiches sanitaires de liaison ainsi que les plannings d'appel dans les différents sac à dos mis à disposition.

Cf : Procédure Transport et déplacement des usagers (P3-200-B).

2. Véhicule :

Disposition générale :
Avant de prendre possession du véhicule, les animateurs doivent vérifier le document « organisation des trajets » qui est affiché.
Lors de sortie de la structure, ne pas oublier :

→ Les fiches sanitaires,
→ Une trousse de secours,

→ La liste des enfants,
→ Les numéros de téléphone d'urgence (de l'association, des pompiers, du SAMU…).

Trajet en véhicule de l'association :

→ Procéder à un état des lieux à chaque utilisation du véhicule (avant et après l'utilisation). Toute anomalie sera déclarée sur l'enregistrement E7-404 qui se trouve dans le véhicule. Cette fiche dûment renseignée sera remise à la coordinatrice qui se trouve sur le lieu concerné. En cas de non-conformité du véhicule, toute personne a un droit de retrait.
→ S'assurer qu'il y a suffisamment de carburant dans le véhicule. Dans le cas où la jauge se situe dans la zone de réserve, le signaler immédiatement à la coordinatrice.
→ Vérifier que les papiers du véhicule se trouvent dans la boîte à gants.
→ Vérifier que le matériel transporté soit rangé dans le coffre. Il est important qu'il ne bouge pas lors du transport. Aucun objet ne doit se trouver au dessus du tableau de bord, de façon à ne pas encombrer la vue du chauffeur.
→ Prendre soin d'installer les enfants les plus petits en taille sur les rehausseurs prévus à cet effet (poids maxi : 35kg).
→ Placer uniquement les enfants les plus grands en taille et non en âge à l'avant, à partir du moment où il n'y a plus de place à l'arrière.
→ Mettre 8 enfants maximum dans les véhicules.
→ Veiller à ce que chaque enfant soit attaché lors des trajets. Bien lui préciser qu'il ne doit en aucun cas se détacher avant que l'animateur lui en donne l'autorisation (arrêt du véhicule, moteur coupé et frein à main serré).
→ Répéter aux enfants qu'il est formellement interdit d'ouvrir ou fermer la porte du véhicule que ce soit pour y monter ou en descendre.
→ Aider les plus petits à monter ou à descendre.
→ En cas d'accident, les animateurs trouveront le constat à l'amiable dans la boite à gant. Ils doivent agir dans l'ordre suivant :
  - Se munir du gilet de signalisation
  - Placer le triangle de signalisation 50 m avant le véhicule.
  - Mettre les enfants en sécurité derrière la glissière de sécurité s'il y en a une.
  - Prévenir les secours, s'il y a lieu
  - Prévenir l'association en donnant le lieu exact et la liste nominative des enfants à bord.

  Que doit faire l'association le cas échéant :
  - Dépêcher un véhicule avec deux animateurs dedans.
  - Prévenir une dépanneuse.
  - Faire la liste exacte des enfants à bord du véhicule.
  - Faire le lien entre l'hôpital et les familles s'il y a lieu.

Rappel sur le terrain au moment de conduire le véhicule en présence des enfants :
Après avoir attaché les enfants dans le véhicule, l'animateur rappellera les consignes de sécurité aux enfants :

- Rester attaché jusqu'à ce que l'animateur les autorise à retirer leur ceinture de sécurité,
- Rester assis correctement au fond du siège sans se retourner pour parler au copain assis sur le siège arrière,
- Ne pas crier,
- Ne pas faire de geste brusque (notamment pour l'enfant qui pourrait se trouver à côté du conducteur mais valable pour tous les autres aussi).,

Si un enfant se détache, l'animateur veillera à :

- S'arrêter aussi vite que possible, en respectant le code de la route, (vitesse, arrêt en bord de route sécurisé),
- Activera les warnings du véhicule,
- Sortira du véhicule en toute sécurité, (pas de précipitation, vérifier la circulation avant de sortir),
- Attachera l'enfant qui s'est détaché en lui intimant l'ordre de ne plus se détacher, (et sous aucun prétexte),
- Donner la consigne à l'enfant de rester assis au fond du siège et de ne plus en bouger.
- Au retour, « à tête reposée » adopter une démarche pédagogique avec l'enfant et en groupe en traitant de l'évènement, sans stigmatiser l'enfant concerné mais en utilisant l'incident de manière positive, pédagogique et préventive…

Cf : Procédure Transport et déplacement des usagers (P3-200-B).

V. PROCEDURE HYGIENE

1. Mesure d'Hygiène en règle générale :

→ Se nettoyer et se désinfecter les mains régulièrement,
→ Déclarer tout de suite les affections digestives graves ainsi que les maladies de la peau auprès du responsable de votre antenne,
→ Traiter tout de suite les blessures et les protéger par des pansements étanches et des gants,

→ Ne pas porter des bijoux aux mains (montre, bague, bracelet) lors de la réception,
→ Porter une coiffe enveloppant la totalité de la chevelure lors de la réception,
→ Mettre un tablier propre lors de la réception,
→ Ne pas utiliser son tablier pour s'essuyer les mains,
→ Ne pas fumer au poste de travail,
→ Ne pas tousser ou éternuer sur les denrées alimentaires,
→ Garder le poste de travail bien rangé et en parfaite propreté,
→ Appliquer à la lettre le plan de nettoyage qui est affiché en cuisine,
→ Vider les bains-marie tous les jours,
→ Relever les températures quotidiennement sur l'enregistrement E3-102,
→ Nettoyer le réfrigérateur mensuellement et le notifier sur l'enregistrement E3-102 qui sera conservé par les coordinatrices de site, sans limites aucunes,
→ Prévenir en urgence la Direction si la température du réfrigérateur dépasse 4°.

2. ***Le nettoyage des mains :***

Comment se nettoyer les mains correctement ?

→ A défaut de lavabo à commande, ne pas refermer le robinet avec les mains nettoyées, mais en protégeant la main par une serviette à usage unique,
→ Pour le séchage, utiliser des serviettes à usage unique,

Quand faut-il se nettoyer les mains ?

→ Avant de commencer le service,
→ Après être passé aux WC (pour soi ou en accompagnant un enfant),
→ Après les travaux de type « sale » (enlèvement des déchets, nettoyage, etc…),
→ Après avoir éternué ou toussé.

3. ***Réception des repas : (pour les personnes concernées)***

Avant la réception

1. Allumer le bain-marie ou l'armoire chauffante (au minimum 2H00 avant la réception),
2. Vérifier la température du réfrigérateur et s'assurer de sa propreté, une fois par jour,
3. Vérifier la température du bain marie, une fois par mois (70°),
4. Se nettoyer les mains correctement,
5. Nettoyer tous les plans de travail alimentaire ainsi que les tables avant d'y mettre le couvert,
6. Mettre sa tenue de travail : charlotte, tablier et éventuellement les gants et masque.

REMARQUE : ne plus toucher à rien avant l'arrivée du livreur pour la réception.

Pendant la réception
REMARQUE : fermer les fenêtres et les portes (pas de courant d'air).

1. Se nettoyer à nouveau les mains,
2. Essuyer le thermomètre avec les lingettes désinfectantes,
3. Prendre la température des aliments froids (maximum 4°) et les mettre directement dans le réfrigérateur (sans le cartonnage),
4. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
5. Prendre la température de la viande (pas en dessous de 63°) mettre directement au bain-marie ou dans l'armoire chauffante,
6. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
7. Prendre la température des légumes chauds (pas en dessous de 63°), mettre directement au bain-marie ou dans l'armoire chauffante,
8. Essuyer à nouveau le thermomètre et le ranger dans son étui,
9. Si les températures sont supérieures à 4° pour le froid et inférieures à 63° pour le chaud, il faut :
   - refuser les aliments,
   - mettre en place le repas de substitution,
   - remplir une fiche d'amélioration E2-301.

4. Le service des repas

Pendant le service

1. Se nettoyer à nouveau les mains,
2. Essuyer le thermomètre avec les lingettes désinfectantes,
3. Prendre la température des aliments froids 4° et servir aussitôt,
4. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
5. Prendre la température de la viande (pas en dessous de 63°),
6. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
7. Prendre la température des légumes chauds (pas en dessous de 63°),
8. Essuyer à nouveau le thermomètre et le ranger dans son étui,
9. Servir aussitôt les aliments aux enfants.

Cf : Procédure Hygiène réception et service des repas (P3-100-A).

ENCADREMENT

VI. FONCTION ET ROLE

Directrice générale :

→ Direction et coordination de la structure, des équipes ainsi que de l'animation globale,

→ Gestion des ressources humaines (recrutement, management, plan de formation…),
→ Gestion financière de l'ensemble de la structure,
→ Gestion de l'équipe éducative pour les aspects pédagogiques, organisationnels (techniques, financières, logistiques, administratifs) pour l'ensemble des secteurs,
→ Rencontres régulières avec les partenaires afin d'assurer un suivi : pédagogique, financier, coordination,
→ Veille réglementaire auprès des administrateurs et équipe pédagogique,
→ Mise en place de formations internes répondant aux attentes du territoire et nos objectifs.
→ Participation au développement local,
→ Développement des actions à destination du public jeunes,
→ Participation aux réunions mensuelles organisées par la CCCE,
→ Développement des projets avec les autres associations locales.

Directrice multi-site :
→ Responsable de la mise en place du projet de l'association,
→ Garant du respect du projet pédagogique et éducatif,
→ Lien avec le conseil d'administration,
→ Responsable des relations avec l'extérieur (parents, municipalité…),
→ Gestion administrative et financière de l'association,
→ Gestion du personnel / management / formation,
→ Coordination des activités,
→ Responsabilisation de l'animateur face à son travail,
→ Encadrement et gestion des animateurs.

Animateur responsable de site en cas d'absence de la directrice :
→ Respecte le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
→ Construit une relation de qualité avec les mineurs, avec l'extérieur (parents, professeur des écoles, …),
→ Lien avec la directrice,
→ Encadre et anime la vie quotidienne et les activités,
→ Accompagne les mineurs dans la réalisation des leurs projets,
→ Respecte la courbe d'activité,
→ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
→ Encadre d'un groupe,
→ Restitue ses actions grâce aux fiches action et bilans.

Animateur :
→ Respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
→ Construire une relation de qualité avec les mineurs,
→ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,

→ Accompagner les mineurs dans la réalisation des leurs projets,
→ Respect de la courbe d'activité,
→ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
→ Encadrement d'un groupe,
→ Restitution / fiche action, bilan.

Auprès des enfants :

▪ Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
▪ Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
▪ Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
▪ Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
▪ Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
▪ Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
▪ Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
▪ Il fait attention au langage envers l'enfant, la façon de lui parler, de lui présenter les choses
▪ Il ne doit pas crier
▪ Il doit montrer l'exemple : ne doit pas manger différemment et à table avec lui, ne pas dire devant l'enfant que ce n'est pas bon.
▪ Il fait part à la coordinatrice des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
▪ Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
▪ Le "NON" doit être expliqué et justifié
▪ C'est la compétence qui donne l'autorité ; un animateur compétent c'est :
-> un animateur qui propose de vrais jeux
-> un animateur qui chante, qui communique et rassure,
-> un animateur qui propose de véritables activités auxquelles il a réfléchi,

Avec ses collègues

▪ Il respecte ses collègues.
▪ Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
▪ Il participe aux réunions de préparation.
▪ Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
▪ Il travaille en collaboration avec la coordinatrice.
▪ Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc.…)

Avec les parents

▪ Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs d'un retour d'informations sur la journée de leur enfant.
▪ Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
▪ Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.
▪ Il n'y a pas de familiarité avec les parents

▪Il ne discute pas des problèmes de l'enfant sans en avertir au préalable la coordinateur..

L'animateur doit être partie prenante du projet pédagogique. Tous les moments sont des moments d'activités auxquels il faut accorder la même importance. Nous devons être à la hauteur de la confiance qui nous est accordé par les parents.

En conclusion : L'animateur …

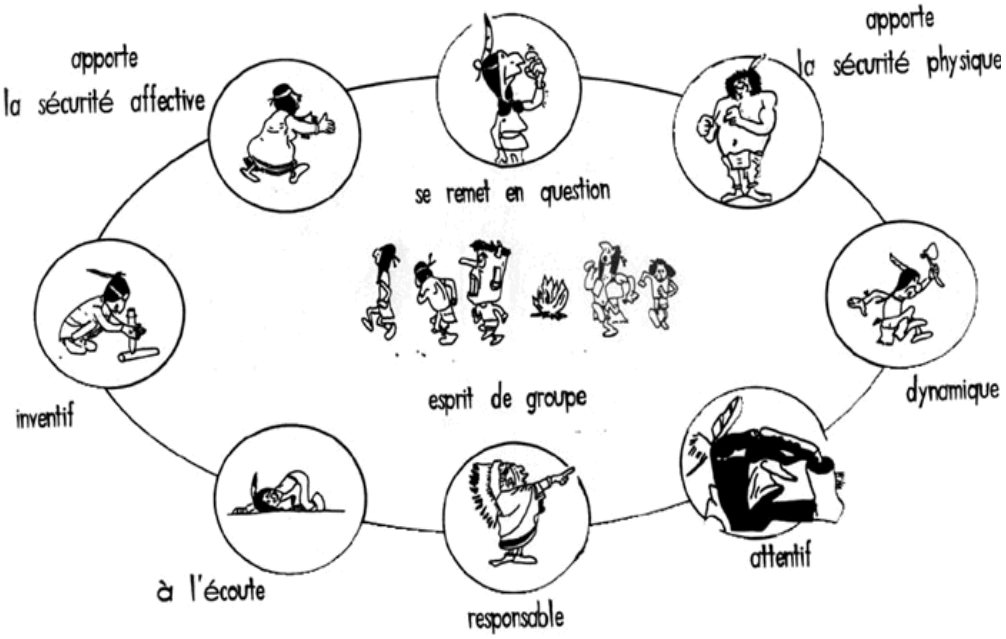

Etre animateur : c'est partager l'enthousiasme des enfants tout au long de la journée.
L'enfant est en temps de loisirs, l'animateur travaille avec le sourire, il est d'une grande disponibilité.

VII. COMPOSITION

NOM		FONCTION	DIPLOME
VALLI	Emmanuel	COORDINATION	BEATEP / SST
VIGNERON	MARYSE	ANIMATRICE REFERENTE	BAFA
VILLAUME	Leslie	ANIMATRICE	BAFA
KRUPP	Sophie	ANIMATEUR	CAP Petite enfance
FEREZOU	BENJAMIN	ANIMATEUR	BAFA
HAMLA	PEGGY	ANIMATRICE	BAFA
CITAKU	Hyra	ANIMATRICE	Non qualifiée
SIBILLE	Adeline	Personnel cuisine / animatrice	Non qualifiée / HACCP
RHIM	Taïs	ANIMATRICE	Stagiaire BAFA (En attente confirmation SDJES)
HISLAMAJ	Dorina	ANIMATRICE	Non qualifié
CITAKU	Hyra	ANIMATRICE	Non qualifié
FRANCU	Ramona	ANIMATRICE	Non qualifié
RICHERT	Justine	ANIMATRICE	CAP Petite enfance
GIROLDINI	Chloé	ANIMATRICE	BAFA
ANDRET	Léo	ANIMATRICE	Non qualifié
KANDEL	Guillaume	ANIMATEUR VOLANT	BAFA
MADERT	Andréa	ANIMATRICE VOLANTE	BAFA
HEDJAZ	Rachida	ANIMATRICE / animatrice local ados	BPJEPS
REMY	Michèle	Animatrice Volante	BAFA
MULLER	CHRISTOPHE	Animateur / Référent Local ados	DEJEPS
FRATA	Margaux	ANIMATRICE	Non qualifiée

VIII. LE CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES

Le Directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein des structures. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (prestataire d'activité, code de la route…) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

→ Aux enfants :

- → De se sentir en sécurité,
- → De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter,
- → De discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable.

→ A l'équipe d'encadrement :

- → De travailler de manière cohérente par rapport au projet,
- → D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés,
- → D'affirmer notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité.

La démarche à suivre en cas de non - respect d'une règle :

- → Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé,
- → Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public),
- → Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important),
- → Déléguer au collègue ou au Directeur la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire.

Ne pas faire ou dire :

- → Crier fort, puis très fort, puis très très fort (vous allez vous fatiguer avec les enfants et cela ne servira à rien),

→ Ne dîtes pas : fais ce que je dis, mais pas ce que je fais (vous devez vous-mêmes respecter les règles),
→ Ne donnez pas une sanction disproportionnée par rapport à l'acte,
→ N'annoncez pas une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue,
→ Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

Toute l'équipe devra :

→ Savoir être patiente, écouter, expliquer…
→ Etre responsable
→ Prendre des initiatives
→ Veiller à la sécurité

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorité, la loi, la morale…). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation. Le cadre défini d'abord un espace de liberté pour tous.

IX. REPARTITION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

La répartition de l'encadrement des groupes d'enfants sera réfléchie et décidée lors des réunions pédagogiques en fonction de l'effectif et l'âge des enfants.

Rappel :

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans
ACM	1 animateur pour 8	1 animateur pour 12
APS	1 animateur pour 10	1 animateur pour 14
MR	1 animateur pour 8	1 animateur pour 12

X. ORGANISATION DES REUNIONS PEDAGOGIQUES

L'équipe d'animation se retrouvera une fois par mois lors d'une réunion, afin d'organiser les différents ateliers et projets de l'année. En complément, des réunions « enfants » seront prévues également une fois par mois afin d'évoquer les problèmes ou les difficultés rencontrés face à certains enfants.

Lors de ces rencontres, les points suivants seront évoqués :

- Le projet pédagogique,
- Les thématiques,
- Les TAP (PDL),
- La répartition des animateurs,
- Les activités,
- Travailler ensemble sur les animations et projets d'activités, d'évoquer les dates importantes de l'année : grand jeu, sortie, journée famille.

La réunion est un moment d'échange.

La réunion de rentrée aura lieu **le jeudi 28 août 2025** et permettra de réfléchir et développer les animations de façon très précise (fiches actions, échéancier, commande de matériel).

Les réunions servent de lieu de formation des animateurs. Elles permettent également d'envisager certains aménagements. L'objectif principal des réunions quotidiennes est la coordination des animations et la mise en commun des expériences. Evoquer les problèmes rencontrés face à un enfant, à une activité ; l'équipe d'encadrement essayera de déterminer l'origine et d'apporter une solution.
Elles sont très importantes car elles donnent la possibilité à chacun de s'exprimer.
Il ne faut en aucun cas que les relations au sein de l'équipe ou avec les enfants ne se détériorent. Le fait de ne pas évoquer ce qui ne va pas, peut perturber une ambiance et le travail « Il ne faut pas remettre à demain ce que l'on peut faire ou dire tout de suite ».

Une réunion trimestrielle est organisée tous les trois mois. Celle-ci permet de faire le bilan du trimestre passé et d'organiser le projet d'activité du trimestre suivant.

XI. PAUSES

Des temps de pauses seront planifiés suivant le chapitre V article 1.3.1 de la Convention Collective Nationale des acteurs du lien social et familial.

XII. EVALUATION DES STAGIAIRES BAFD/BAFA

1. Déroulement

→ En début de stage sera proposée une évaluation de ses acquis personnels, de ses attentes et des attentes et des objectifs fixés par la Direction.
→ Tout au long du stage, un relais, une écoute et une aide permanente sera mise en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il pourra s'appuyer sur les animateurs permanents, l'adjoint pédagogique, l'équipe de direction.
→ En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation intermédiaire.

→ En fin de stage, le stagiaire fera un bilan de son expérience, il évaluera ses acquis ou ses remarques.

2. ***Grille d'évaluation***

EVALUATION BAFD	I	M	B	Observations
I = Insuffisant M = Moyen B = Bien				
LE SAVOIR-ETRE				
Développer mes capacités d'écoute				
Etre présent et disponible				
Etre empathique, ouvert				
Etre dynamique et moteur				
Etre organisé, gérer mon rythme				
Faciliter le travail pris en charge par les autres				
M'exprimer de façon audible				
Assurer mes paroles, mes actes, mes écrits, mes décisions, mes engagements				
Prendre de la distance pour communiquer				
LE SAVOIR				
Connaître la législation et les obligations				
Connaître les grandes étapes du développement de l'enfant				
Connaître les différentes méthodes de travail en équipe				
Définir le rôle et les fonctions de chaque membre d'une équipe pédagogique				
Maîtriser un vocabulaire de pédagogie en rapport avec les fonctions à exercer				
Identifier les partenaires				
LE SAVOIR-FAIRE				
Remplir et faire remplir des documents d'évaluation				
Expliquer et transmettre des objectifs éducatifs				
Elaborer des objectifs pédagogiques				
Rédiger un projet pédagogique				
Permettre et prendre en compte la parole de l'enfant				
Prendre des décisions et les argumenter				
Favoriser l'expression des membres de son équipe, leur prise d'initiative et leur créativité				
Recruter				

Manager				
Animer une réunion et d'une manière générale, divers temps de travail				
Evaluer des actions, un projet				
APTITUDES				
Etre initiateur, conducteur et porteur d'un projet pédagogique				
Accompagner les animateurs et les adjoints dans leur formation				
Etre garant du bon fonctionnement de la collectivité dans le cadre de la loi, en préservant la sécurité de chacun des acteurs				
Etre garant de la communication interne et externe				
Etre garant de la gestion budgétaire et administrative				
Exprimer clairement ses limites, tout en étant dans une démarche active d'apprentissage et de progression				
Ne doit pas avoir de comportement et/ou d'attitudes				
Non admis par la loi Française et de l'éventuel pays d'accueil				
Non respectueux des autres personnes				
Non respectueux des locaux et du matériel				
Pouvant mettre en danger physique et/ou moral les autres acteurs du centre				
Pouvant le mettre personnellement en danger physique				
Ne doit pas avoir de discours				
Non admis par la législation Française				
Ne respectant pas les autres acteurs du centre				
Traduisant des conceptions pédagogiques, modes de relation et d'organisation non respectueux des personnes et en particulier des enfants et des jeunes				

EVALUATION BAFA	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Observations**
1 Très satisfaisant **2** Satisfaisant **3** Moyen **4** Insatisfaisant **5** Très insatisfaisant						
La santé et la sécurité						
Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants						
Sait garantir la sécurité physique des enfants						

Sait rassurer les enfants						
Sait apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coups, désinfection, pansements, etc…)						
Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et sports en matière d'accueil des mineurs.						
Sait être à l'écoute des enfants						
A une connaissance du public						
Au sein de l'équipe						
Sait écouter ses collègues						
Participe activement à la préparation et/ou réunion						
A une capacité d'analyse						
Est force de proposition						
Sait se documenter						
Sait gérer son propre rythme						
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir						
Faire part de ses problèmes d'ordre pédagogique						
L'activité						
Sait adapter l'activité à l'âge des enfants						
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques						
Sait adapter l'activité à la fatigue des enfants						
Anticipe et prépare ses activités						
S'implique dans l'activité						
Sait créer un « imaginaire »						
Sait gérer un temps calme						
Sait gérer un temps de repas						
Sait gérer un temps d'activité						
Sait gérer un temps de voyage						
Sait gérer un temps d'accueil						
Les relations / Le partenariat						
Sait prendre en compte les demandes des parents						
Travaille avec les animateurs Brevets d'Etat						
Travaille avec les animateurs Surveillants de Baignades						
Travaille avec l'équipe de service						
Le projet						
Connaît la notion de projet						
Travaille avec une méthodologie de projet						
Partage les valeurs du projet						

SUIVI SANITAIRE

Le « chargé ***du suivi sanitaire*** » est la personne désignée pour :

- → Faire le suivi des fiches sanitaires de liaison,
- → Informer l'équipe d'animation des allergies ou autres,
- → Identifier les mineurs qui prennent des médicaments,
- → S'assurer, signer et dater les médicaments occasionnels ainsi que l'ordonnance apportés par les parents,
- → Ranger les médicaments dans l'armoire à pharmacie hors de portée des enfants,
- → Être garant du remplissage de la trousse de secours,
- → Suivre le registre des soins apportés.

Une personne est nommée en cas d'absence du directeur.

Pour l'année 2025-2026, **le chargé du suivi sanitaire est Emmanuel VALLI,** en cas d'absence, Maryse VIGNERON, Stéhanie Schwartz ou Magalie Pedrazzani prendront le relais.
L'armoire à pharmacie de la structure se trouve dans l'infirmerie, hors de portée des enfants. On y trouve une armoire avec le matériel autorisé pour soigner les enfants, un frigo réservé aux poches de froid et aux médicaments nécessitant d'être maintenu au frais, ainsi qu'un registre des soins apportés.

Rappel de la procédure pour les soins médicaux :

- Signaler au coordinateur tout médicament transmis par un parent afin que le référent sanitaire puisse prendre en charge l'administration du traitement ;

- Pour rappel, tous les soins médicaux apportés aux enfants doivent absolument être consignés dans le registre placé sur le frigo de l'infirmerie afin de permettre à tout membre de l'équipe de trouver les informations au sujet des soins apportés à un enfant par n'importe quel autre membre de l'équipe et cela à tout moment ;

- Doit être consignée toute prise de médicament qui pour rappel se fait obligatoirement sur ordonnance médicale, cela dans le cas d'une simple ordonnance mais également dans le cadre des PAI ;

- Doivent être consignés également les soins apportés à un enfant dans un autre cas (accident bénin ou grave, application d'une poche de froid, désinfection, appel du Samu…)

- Une copie de l'ordonnance médicale doit absolument être conservée dans la pochette prévue à cet effet sur le frigo de l'infirmerie afin de pouvoir prouver

que nous étions autorisés à administrer un médicament (cela afin de nous protéger).

- Si besoin pour les parents, il est possible en plus de noter sur l'ordonnance les médicaments pris au cours de la journée ;

- Par ailleurs, les trousses de secours et les médicaments doivent être conservés dans l'armoire de l'infirmerie et non dans les salles d'activités ;

- Signaler à l'avance au coordinateur dès qu'un produit de la pharmacie pourrait bientôt venir à manquer (pansements, compresses, antiseptiques, sérum physiologique, sparadrap…) ; lorsqu'une seule boîte de pansements reste en réserve par exemple et non que lorsqu'il reste 2 pansements, …

ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'HANDICAP ET TROUBLES DE LA SANTE

Ouverts à tous, sans distinction, notre association porte un projet de développement social des personnes. Les valeurs énoncées dans notre projet éducatif (le respect de la dignité, la solidarité et la démocratie), reflète notre sensibilité à la question de l'égalité. Nous avons pu constater au quotidien que les écarts ne cessent de se creuser que de nouvelles situations d'exclusion apparaissent. C'est dans cette démarche que nous souhaitons développer une solidarité. Cette solidarité prête une attention aux différentes formes d'inégalités et de discriminations, y compris celles qui existent entre personnes valides et personnes en situation de handicap, avec l'ambition d'accueillir tout le monde.
Cette démarche de mixité des publics permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales est avant tout un enfant pour lequel le respect de sa dignité passe par une volonté de lui offrir une réelle égalité des chances.
L'accueil d'un enfant le plus précocement possible, quand ses parents le souhaitent, participera à :

→ Mobiliser ses potentialités et ses compétences ;
→ Acquérir d'autres découvertes par l'émulation et l'entraide du groupe ;
→ Dynamiser son intégration ;
→ Donner la possibilité à ses parents de goûter à une vie normale ;
→ Permettre aux autres enfants de découvrir la différence et construire des relations d'entraide.

I. L'ACCUEIL

Chaque inscription fera l'objet d'une préparation individualisée entre les parents, et le Directeur responsable de la structure au travers d'une fiche personnalisée. Cette rencontre permettra de déterminer les modalités de l'accueil (aménagement du temps d'accueil, de l'espace, repérage des lieux pour l'enfant et la famille…).
Le type d'handicap n'est, en principe, pas un frein à l'accueil cependant une réponse personnalisée sera proposée à la famille.
La rencontre avec les parents de l'enfant permet :

- → Un premier contact,
- → De répondre aux questions des parents,
- → De s'informer de la personnalité et des particularités de l'enfant : quel est son/ses handicaps, ses possibilités, ses capacités relationnelles, d'autonomie et ses centres d'intérêt ?
- → De collecter toutes les informations qui le mettront en relation avec l'entourage de l'enfant : médecin, famille, personne assurant le suivi habituel,
- → De décider ensemble des modalités d'intégration : quand, comment, combien de temps ? (Établir une démarche d'intégration).

La rencontre avec les parents permet également de remplir ensemble la fiche personnalisée, précisant par écrit tout ce qui a été vu avec les parents durant l'entretien.
La fiche permet également de mieux organiser le séjour en conséquence, de prévenir les dangers…

II. LA SENSIBILISATION DE L'EQUIPE

L'équipe pédagogique sera informée des capacités et difficultés rencontrées par l'enfant au sein des réunions de préparation ou lors des réunions enfants. Elle sera également renseignée sur les modalités d'accueil qui ont été prédéfinies en collaboration avec la famille. Un livret sera mis à disposition sur chaque site, comportant des fiches renseignant sur les différents handicaps ainsi que des conseils à adopter.

Ce livret se trouve en annexe du projet pédagogique, dans le classeur SDJES, dans le bureau du coordinateur.

La sensibilisation sera également un moment d'échange entre les différents encadrant, permettant à chacun de s'exprimer sur ses appréhensions. Il permettra de déterminer notre organisation d'encadrement collective.

III. LES INFORMATIONS MEDICALES

Toutes informations médicales nécessaires à l'accompagnement de l'enfant seront diffusées à l'ensemble de l'équipe.

Le Directeur du centre sera le référent, en son absence une personne désignée assurera ses fonctions. Il devra s'assurer :

- → De la prise du traitement,
- → De s'assurer que l'enfant ait toujours le traitement avec lui pour les sorties (ex : allergie aux piqûres, asthme…)
- → Des démarches administratives (fiche sanitaire, ordonnance nominative et récente),
- → De vérifier la validité du traitement dans le cas où les parents le laisse en permanence sur la structure

Un emplacement spécial sera désigné pour le rangement du traitement éventuel, et l'affichage du PAI et numéros d'urgence
Le PAI sera également joint en copie à la fiche sanitaire.

Les traitements sont situés l'armoire à pharmacie dans l'infirmerie Le nom de l'enfant ainsi que l'ordonnance sont agrafés ensemble. Un TABLEAU RECAPITULATIF DES DIFFERENTES ALLERGIES ET PAI est également disponible au même endroit.

SAMU	15
POMPIERS	18
POLICE	17
MEDECIN Dr SCHIBI	03 82 55 43 57
HOPITAL Bel-air	03 82 55 82 55
CENTRE ANTI-POISONS NANCY	03 83 32 36 36
MAIRE DE CATTENOM	03 82 82 57 00
ARS	03 87 39 75 00
ENFANCE MALTRAITEE	119
SDJES	03 87 75 41 55

IV. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LE MOYENS

1. Les objectifs

→ Permettre à l'enfant de s'épanouir dans sa vie d'enfant,
→ Permettre aux parents de reprendre confiance en eux et en leur enfant et oser faire des projets,
→ Respecter chaque enfant et chaque famille en prenant en compte son identité, ses particularités, les pratiques et les valeurs familiales,
→ Permettre aux enfants en situation de handicap de grandir avec d'autres enfants,
→ Permettre à tous les enfants et à leurs parents de se sentir reconnus,
→ Permettre un espace de socialisation, d'éveil et d'initiatives.

2. Les moyens

→ L'accueil : un temps pour faire connaissance et s'apprivoiser. Cette première rencontre est essentielle pour créer un climat de confiance,
→ Désignation de personnel référent,
→ Permettre une adaptation d'accueil à la carte en proposant plages horaires, plannings modulés,
→ Adaptation des activités à l'accueil du handicap. Il s'agit de se questionner sur l'activité en tant que telle, les pratiques et les méthodes d'animation développées et leur évolution nécessaire pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.
→ Etudier l'accessibilité sur l'ensemble de nos structures. Cette accessibilité doit prendre en compte les différentes formes de handicap et apporter des solutions techniques,
→ Formation du personnel.

3. Organisation

Pour chaque enfant présent au cours de l'accueil, une feuille personnalisée de prise en charge sera rajoutée au projet pédagogique précisant le handicap, le référent, l'adaptation nécessaire (organisation des activités, technique…), le mode de participation de l'enfant, fonctionnement de l'équipe.

Ces fiches se trouvent en annexe du projet pédagogique, dans le classeur DDCS, dans le bureau la coordinatrice.

V. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

La personne référente sera à la disposition quotidiennement des familles. Elle pourra ainsi transmettre des informations sur la journée, sur l'enfant, sur ses progrès… Ce

moment est important autant pour les parents que pour l'ensemble de l'équipe afin de mieux comprendre l'enfant dans son quotidien.

VI. BILAN

1. *Avec les familles*

A la fin de l'accueil un bilan sera fait avec les familles et les enfants afin d'exprimer le ressenti de tous. Il est important pour poursuivre une démarche d'accueil de qualité de pouvoir collaborer tous ensemble.

Le bilan avec les familles, se trouve en annexe du projet pédagogique avec la fiche d'accueil personnalisée correspondante (classeur SDJS, PLACARD BLANC dans le bureau de la coordinatrice).

2. *Avec l'équipe*

Afin d'évaluer l'organisation générale de l'accueil de l'enfant porteur d'un handicap, un bilan au sein de l'équipe sera également proposé au trimestre les secteurs pour l'APS et les MR et la fin de chaque ACM.
Nous devons être toujours dans une démarche d'amélioration.

Le bilan avec l'équipe, se trouve en annexe du projet pédagogique avec la fiche d'accueil personnalisée correspondante (classeur DDCS).

EVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

I. QUE VA-T-ON EVALUER ?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.
Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation de la structure et du projet.
Exemple :

→ Où les actions prévues ont-elles été réalisés ? Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?

→ Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
→ Les objectifs proposés étaient il pertinents au regard du diagnostic ? (Caractéristique du public, projet éducatif).
→ L'organisation (comment se sont déroulées les préparations des sorties, la gestion du temps, gestion des repas…).

II. OUTILS D'EVALUATION

→ Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain. Relais d'infos par l'animateur référent.
→ Mise en place d'une fiche d'auto-évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives (une fiche en fin de période).
→ Une boîte à idées est mise en place à l'endroit où les parents signent, des bons « coupon-réponse » sont envoyés régulièrement aux familles
→ Bilan avec l'équipe :

ACM : APS	A la fin de chaque trimestre

→ Evaluation par les enfants sous forme de forum, dessins (soleil, nuage) …
→ Evaluation par les parents avec une enquête de satisfaction.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

I. PLAN SECURITE CANICULE

La chaleur expose rapidement les enfants au coup de chaleur et aux risques de déshydratation rapide. Les enfants ne s'en rendent pas forcément compte. C'est aux adultes d'être particulièrement vigilant sur ce point.

1. Limiter les sorties des enfants :

- Limiter les promenades et sorties pendant les pics de chaleur, toujours avec des vêtements légers, amples, de couleur claire, sans oublier un chapeau, inciter les enfants à appliquer leur crème solaire si les parents en fournissent,
- Eviter les activités physiques et sportives, ou les pratiquer aux heures les plus fraiches (le matin),
- Emporter des quantités d'eau suffisantes lors des déplacements,
- Privilégier les récréations dans le parc à l'ombre des arbres.

2. Rafraîchir les enfants :

- Aérer les pièces (ouvrir le soir en partant et fermer le matin en arrivant) et occulter les fenêtres exposées au soleil durant la journée (attention : pour éviter les défenestrations accidentelles d'enfants, ne jamais laisser un enfant seul près d'une fenêtre et préférer l'ouverture des fenêtres en mode « oscillo-battant »),
- Permettre aux enfants de s'humidifier le visage et la nuque, ou de participer à une éventuelle bataille d'eau afin qu'ils se rafraichissent…
- Mise en place de ventilateurs qui sont efficaces uniquement dans le cas où la peau des enfants est humidifiée. Utiliser les ventilateurs seulement si la température de l'air ne dépasse pas 32 degrés. Au-delà, cela peut être dangereux du fait d'une augmentation de la température,
- Veiller à la qualité de l'alimentation (chaîne du froid).
- Utilisation des climatisations lorsqu'elles existent.

3. Faire boire les enfants :

- Proposer à boire très fréquemment, au moins toutes les heures durant la journée, en donnant de l'eau fraiche sans attendre que les enfants manifestent leur soif,
- Mettre des bouteilles d'eau en permanence au frigo afin de disposer d'eau fraiche,
- Proposer des fruits frais pour le goûter s'il en reste de midi.

4. Quels sont les signes qui doivent alarmer chez l'enfant ?

Fièvre, pâleur, somnolence ou agitation inhabituelle, soif intense avec perte de poids.
ATTENTION ! Il peut s'agir des premiers signes d'un coup de chaleur, c'est une urgence médicale car il y a un danger de mort.

Que faire ?

- Placer l'enfant dans une pièce fraiche (salle à manger, ou exceptionnellement au sous-sol si la salle à manger n'est pas suffisamment fraiche, en cas de danger immédiat),
- Donner immédiatement à boire à l'enfant et recommencer de manière régulière,
- Permettre à l'enfant de se mouiller le visage et la nuque avec l'eau du robinet…

5. Signes de gravité :

- Troubles de la conscience,
- Refus ou impossibilité de boire,
- Couleur anormale de la peau,
- Fièvre supérieure.

!!! Il faut appeler immédiatement le SAMU en composant le 15

6. *Enfants asthmatiques :*

- En cas de crise d'asthme, se référer au protocole médical fourni par les parents, et dans le cas où il n'y en a pas, appeler le SAMU.

7. *En cas de pollution associée à une forte chaleur :*

Comme pour les adultes, les pics de pollution peuvent représenter un risque d'aggravation de l'état de santé des enfants.
Les symptômes pouvant survenir à cette occasion sont les suivants :

- Toux,
- Rhinite,
- Gêne respiratoire,
- Irritation de la gorge ou des yeux.

Que faire ?
Prendre un avis médical en appelant le SAMU. Ces pics de pollution pourraient en effet révéler une sensibilité particulière de certains enfants non mise en évidence jusque là.

II. PLAN SECURITE ALERTE INCENDIE

Signal d'alerte : alarme incendie
Point de rendez-vous : à côté du gymnase en face de la structure (derrière les barrières de sécurité)

1. *CONSIGNES D'EVACUATION INCENDIE*

a. Matériel à emporter :

→ Planning d'appel,
→ Classeur émargement,
→ Clefs de la structure, **(il est indispensable que les animateurs aient leur clef sur eux et / ou à portée de main).**

b. Personnes référentes par ordre de priorité :

→ La directrice,
→ L'adjoint de la directrice,
→ La personne nommée responsable en cas d'absence de la directrice et de son adjoint.

c. Déplacement des groupes :

Au signal, les animateurs rassemblent leur groupe et se dirigent calmement vers la sortie LA PLUS PROCHE. Les sorties de secours sont matérialisées par des flèches vertes situées au-dessus de chaque entrée de salle.

Les animateurs font traverser les enfants sur le passage clouté et se rendent vers le gymnase en utilisant le trottoir entre les barrières et l'arrêt de bus (CF procédure déplacement à pied). Il est bien entendu que les animateurs se déplaceront avec les enfants en respectant les règles du code de la route.

d. Issues de secours :

→ Le secteur primaire sort par **le hall d'accueil,**
→ Le groupe théâtre sort par **le hall d'accueil,**
→ Le secteur maternel sort **par l'arrière**, emprunte le portail, traverse la route sur le passage piéton et se rend sur le parking du collège.

ATTENTION : tout déplacement se fait dans le calme et sans courir.

ATTENTION : avant le départ, vérifier la présence d'enfants dans les toilettes ou tout autre endroit caché (chaque animateur).

La personne référente (La directrice ou sa responsable de site) s'assure que tout le monde a évacué les lieux, vérifie les toilettes, récupère les classeurs d'émargement.

Une fois arrivé au point de rendez-vous :

Les animateurs comptent les enfants de leur groupe et les gardent rangés en sécurité. (Attention parking = voitures en « mouvement éventuel ».

La personne référente viendra vérifier le comptage et vérifiera le classeur d'émargement.

Une fois le public en sécurité = Appeler le 18.

2. *AFFICHE PRESENTE SUR LE SITE*

a. *Exercice incendie :*

Une fois par an, sur chaque site, nous organisons un exercice d'évacuation d'urgence avec les enfants. La procédure (ci-dessous) est connue de chaque animateur et est affichée au-dessus des extincteurs. Celle-ci retrace dans l'ordre les tâches à effectuer pour évacuer rapidement les enfants hors de la structure. Le point de rassemblement est matérialisé par un panneau.

b. *Consignes incendies*

(Affichées au-dessus de chaque extincteur)

Lorsque l'alarme incendie émet un son, sortez sans délai et appelez les pompiers à partir d'un endroit sûr.
Assurez-vous que tous les occupants ont bien évacué le bâtiment.
Ne retournez jamais à l'intérieur d'un bâtiment en feu.

Il convient avant tout de **garder son sang-froid** pour pouvoir réagir de manière adéquate. Les principales règles en cas d'incendie sont :

- → **Alertez les secours** et donnez les informations adéquates ;
- → **Evacuez** et rendez-vous sur le lieu de rassemblement prévu ;
- → Assurez-vous **qu'il ne manque personne** et que les locaux ont été complètement évacués ;
- → **Alertez les occupants** de tout l'immeuble ;
- → **Essayez d'éteindre** l'incendie avec les moyens en votre possession

Comme prévu par le plan d'intervention du bâtiment, les salles Lutins, Loustics, Petits Génies, Grand Restaurant sortent par l'accès principal du bâtiment. Le local Ados sort par la porte d'accès au local qui donne directement à l'extérieur. Pour l'ensemble de ces groupes la traversée de la route se fait par le passage piéton de droite en sortant (du côté route D1), puis nous empruntons le trottoir le long de l'arrêt de bus avant de rejoindre la zone protégée derrière les barrières (chemin habituellement emprunté pour les trajets de l'école Pompidou).
Une fois arrivé dans la zone de rassemblement (zone protégée) le groupe de la salle Grand restaurant se rend au fond de cette zone dans la partie située à droite du gymnase les enfants sont comptés puis chaque animateur de cette salle récupère sa classe afin de réaliser un appel simultané des différentes classes (gain de temps pour l'appel). Les autres groupes s'arrêtent au début de la zone toujours dans la partie à droite du gymnase. Les groupes sont éloignés les uns des autres pour le comptage et afin de faciliter l'appel ensuite.

Les groupes du secteur maternelles ainsi que la salle Cap Horn sortent côté jardin puis franchissent le portillon avant d'emprunter le passage piéton à proximité du portail (quelques mètres vers la gauche en sortant après le portail), puis traversent le parking en longeant les poubelles sur la gauche du parking pour se rendre tout droit vers la zone protégée. Les groupes sont éloignés les uns des autres devant le gymnase pour le comptage et afin de faciliter l'appel ensuite.

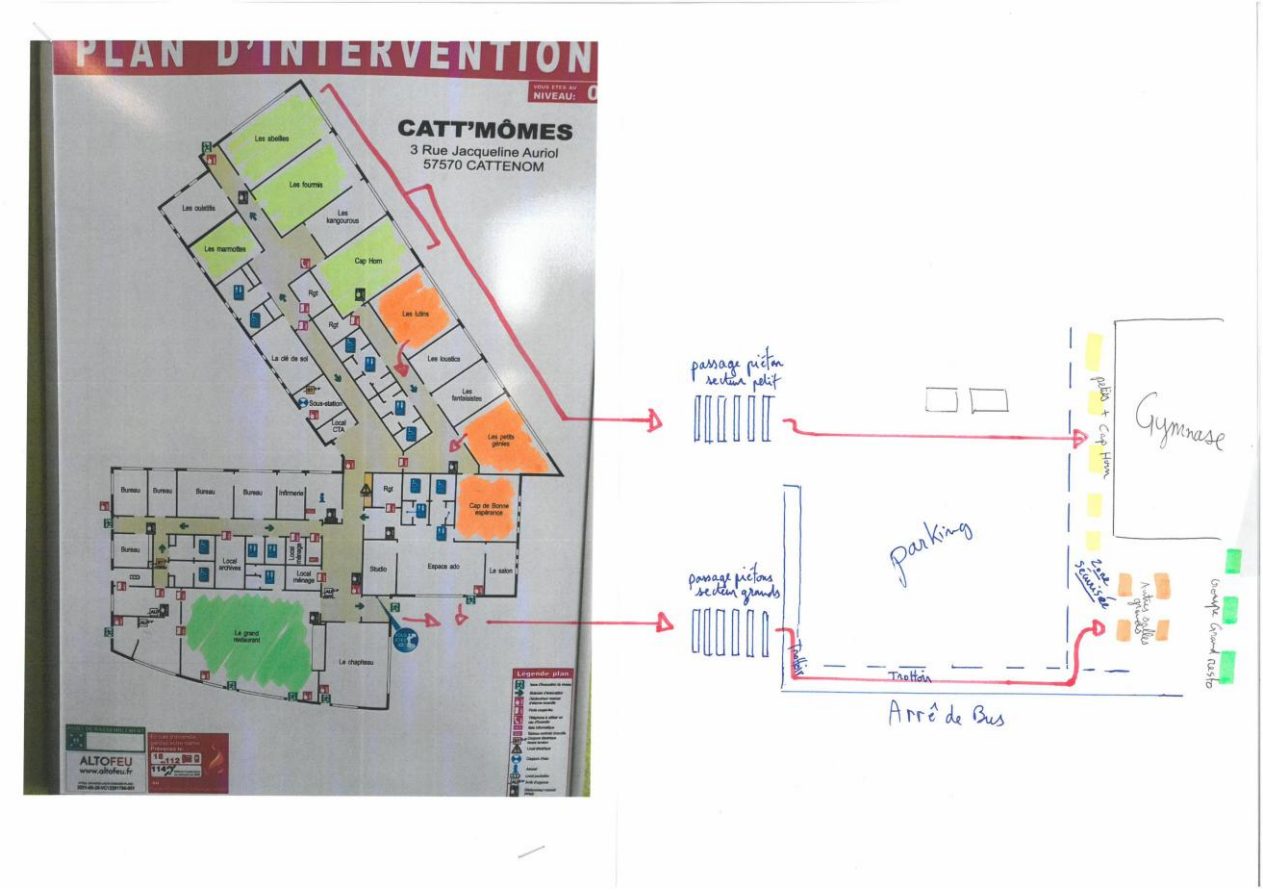

c. <u>Evacuer les lieux</u>

Les règles de base en cas d'évacuation :

→ **Ne pas s'aventurer dans la fumée**
→ **Toujours se diriger vers la sortie**
→ Audition du signal sonore : on garde son calme.
→ Les animateurs rassemblent les enfants rapidement vers la sortie de secours la plus proche. L'air frais se trouve au niveau du sol : baissez-vous pour ne pas inhaler de la fumée. Si cela est possible, récupérer les listes de pointage et le cahier de signature.
→ Avant d'ouvrir une porte, touchez-là, avec le dos de la main : si elle est brûlante, ne l'ouvrez pas. Utilisez un autre itinéraire de sortie.

→ Fermez la porte de secours derrière vous, les portes ralentissent la progression de l'incendie.
→ Rassemblez toutes les personnes au lieu défini pour l'évacuation : vérifiez que personne ne manque sinon attendez les secours et informez-les de cette disparition.
→ Alertez les secours et donnez les informations adéquates.
→ Allez à la rencontre des sapeurs-pompiers dès leur arrivée et fournissez-leur tous les renseignements que vous possédez sur l'incendie (personne manquante, la pièce d'origine du feu, les produits dangereux que vous possédez et leur localisation).

3. LUTTER CONTRE L'INCENDIE

Si vous décidez de lutter contre l'incendie, **ne mettez jamais votre vie en danger.**
N'essayez jamais d'**éteindre un feu de gaz** (gaz naturel, butane, propane, …) si vous ne pouvez pas **fermer préalablement le robinet**.
Si vous vous trouvez face à un départ de feu, vous pouvez combattre le début d'incendie avec les moyens d'extinction disponibles. Utilisez éventuellement un tuyau d'arrosage en attendant l'arrivée des pompiers.
Si vous devez quitter la pièce pour aller chercher l'extincteur par exemple, **fermez toutes les portes derrière vous** ainsi que toutes celles que vous rencontrez sur votre passage.

4. CONTENIR L'INCENDIE

Si l'**incendie prend de l'ampleur**, et que vous ne pouvez sortir du bâtiment, arrêtez toute tentative d'extinction, **refermez la porte de la pièce** et si vous pouvez, arrosez-la avec un tuyau d'arrosage.
Si le feu est à l'intérieur d'une pièce, d'un bureau, dans l'escalier par exemple, pensez qu'une porte peut vous protéger. Arrosez-la pour prolonger sa résistance.
Mettez le plus de portes entre le foyer et vous. Fermez bien toutes les portes et signalez votre présence dans la pièce où vous êtes réfugié (de préférence un local qui comporte un robinet d'eau) en suspendant un drap à une fenêtre laissée entrouverte.

III. PLAN SECURITE ACCIDENT NUCLEAIRE

Signal d'alerte : sirène
Mesures prévues : confinement dans les locaux, des bouteilles d'eau, de l'alimentation, des gobelets et des postes radios à piles.

1. *les bons réflexes en cas d'accident nucléaire*

En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.
Coupez la ventilation

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.

FREQUENCE France Bleu : 98.5 Mhz
FREQUENCE France Info : 106.8 Mhz
FREQUENCE France Inter : 99.8 Mhz

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des enfants a été prévu dans son école et à l'accueil périscolaire.

Et accueil périscolaire

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

2. *Recommandations générales en cas d'alerte nucléaire*

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.

→ Regroupez tout le monde dans les locaux

→ Fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air
→ Coupez ventilation et chauffage

Attendez les consignes des autorités. En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :
→ Demander la prise d'un comprimé d'iode stable
→ Ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé

IV. PLAN SECURITE ALERTE ATTENTAT

ALERTE ATTENTAT (police, secours européens, urgences nationales par SMS)	17 ou 112 ou par SMS au 114

1- En cas d'attaque frontale, s'enfuir dans la direction opposée à l'essayant. Déclencher l'alarme si possible. Ne pas tenter de réunir les enfants mais inciter tout le monde à s'enfuir.

Niveau de vigilance Vigipirate « sécurité renforcée risque attentat ». La plus grande vigilance est recommandée sur les lieux de rassemblement des mouvements de jeunesse et les accueils collectifs de mineurs ainsi que dans les clubs sportifs recevant des mineurs, en particulier confessionnels.

Dans tous les cas, les organisateurs observeront la plus grande vigilance sur les lieux de séjour ou d'activités et lors des embarquements, débarquements et transferts des publics concernés dans les cars, gares, ports et aéroports et éviteront les regroupements de longue durée sur la voie publique.
De manières générales, la vigilance autour des bâtiments les plus sensibles ouverts au public
La vigilance sera maintenue sur les bâtiments officiels, institutionnels ou symboliques et devra porter également sur les principaux sites touristiques, culturels et historiques, les gares et les interconnexions rencontrant une forte affluence durant toute la période estivale.

La sécurisation des sites de rassemblement les plus sensibles
Localement, les préfets préciseront les consignes particulières à mettre en œuvre pour chaque manifestation en extérieur. Les organisateurs d'évènements se

rapprocheront des services préfectoraux pour préciser les mesures de sécurité à prendre, en fonction du contexte lié notamment au lieu et à la thématique de la manifestation. Les manifestations seront déclarées à la gendarmerie.

La sensibilisation des opérateurs et du grand public
Une sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'attaque est recommandée : http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste.
En complément, il est conseillé de télécharger l'application pour Smartphone "Système d'alerte et d'information des populations" (SAIP) qui est entrée en service en juin 2016, conçue pour diffuser les alertes sur les attentats ainsi que les consignes de sécurité.
Par ailleurs, les ministères chargés des affaires sociales ont réalisé en juin 2016 deux guides de bonnes pratiques de vigilance face à la menace et de réaction aux attentats. Leur diffusion et leur mise en application sont encouragées :
- « Guide de déclinaison des mesures de sécurisation périmétriques et bâtimentaires » ;
- « Guide à destination des organisateurs, des directeurs et des animateurs en charge des accueils collectifs de mineurs », ainsi que son annexe, tous 2 joints dans le classeur DDCS. Chaque membre de l'équipe pédagogique aura pris connaissance des informations présentées dans ce guide ainsi que son annexe.

POSTURE ET ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

1. *Développer sa vigilance*

- Identifier les acteurs de l'établissement pour mieux repérer d'éventuels inconnus.
- Ne pas ouvrir la porte d'entrée à des personnes inconnues.
- Demander la carte d'identité à toute personne « inconnue » :
  Qui viendrait chercher un enfant, un ados,
  Qui viendrait livrer quoique ce soit, (courrier, colis etc…).
- Prévenir la hiérarchie en cas de problème lié aux demandes citées ci-dessus, ou simplement en cas de doute, d'absence d'information.

- Détecter et signaler les comportements et les situations inhabituels :
  - Sac abandonné, colis suspect ;
  - Véhicule suspect (stationnement prolongé, comportement des occupants, moteur tournant) ;
  - Attitude laissant supposer un repérage (allées et venues, observation prolongée, etc.) ;
  - Sous-traitants, livreurs en dehors de leurs zone et horaires d'intervention.

- Faire remonter, suivant la procédure établie, toutes situations particulières (menaces verbales, tags menaçants, appels anonymes, etc.).
- Être à l'écoute des enfants ou des adolescents qui peuvent évoquer des informations perçues notamment sur les réseaux sociaux.
- Signaler tout changement de comportement chez un adhérent ou d'un adulte (signes de radicalisation)
- De manière générale, signaler à la hiérarchie ce qui intrigue ou pose question.

2. ***S'échapper***

• Condition 1
  - Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.

• Condition 2
  - Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les enfants ou les adolescents.

• Dans tous les cas :
  - Rester calme.
  - Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
  - Utiliser un itinéraire connu.
  - Demander le silence absolu.

3. ***S'enfermer***

• Situation 1 : les enfants ou les adolescents sont dans les locaux
  - Rester dans les locaux et rejoindre la salle prévue pour le confinement.
  - Verrouiller les portes.

• Situation 2 : les enfants ou les ados ne sont pas dans les locaux
  - Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.

• Dans tous les cas :
  - Se munir d'un téléphone portable ou du téléphone de la structure.
  - Demander aux enfants de se déplacer rapidement et en silence.
  - Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.
  - Éteindre les lumières.
  - Débrancher les appareils électriques.
  - S'éloigner des murs, portes et fenêtres.
  - S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
  - Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).
  - Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
  - Attendre l'intervention des forces de l'ordre.

4. ***Alerter***

- Déclencher l'alerte spécifique « attaque terroriste » prévue par l'établissement et non pas l'alarme incendie : ALARAME INTRUSION
- Prévenir les forces de sécurité en essayant de donner les informations essentielles (où ? quoi ? qui ?).
  Appeler le 17, le 112 ou par SMS le 114.

5. Se conformer aux consignes des forces de l'ordre et faciliter l'action des secours

- N'évacuer les lieux que sur instruction des forces de l'ordre.
- Laisser toutes les affaires sur place.
- Évacuer calmement les mains levées et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect.
- Signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.

ATTENTATS : Comment en parler aux enfants

1. Principes généraux

• Être à l'écoute. Inviter d'abord l'enfant à s'exprimer pour ne pas dire plus que nécessaire. Si vous vous livrez à un moment d'échange en groupe, veiller à ce que la parole de chacun soit respectée, par exemple à l'aide d'un bâton de parole. Vous-mêmes, intervenez le moins possible.
• Protéger tant que possible les enfants des images, ne pas tenir de propos morbides.
• Ne pas édulcorer la réalité mais ne pas rentrer dans les détails.
• Ne pas avoir peur d'exprimer des émotions. Les enfants ne comprendraient pas qu'un événement aussi choquant soit discuté sans émotion.
• Adapter les discussions à l'âge de l'enfant.
-- Pour les plus jeunes, insister sur le retour à la normale.
-- À partir de 6-7 ans, évoquer la réprobation générale de l'acte, la force de la Loi, et le rôle de protection qu'ont les adultes à l'égard des enfants.
-- Avec les enfants de 8-9 ans, on peut aborder plus précisément les événements sans jamais laisser de place à la brutalité.
-- Avec les adolescents, on peut imaginer des échanges argumentés, mettant en valeur les principes démocratiques de libre expression et de laïcité, mais rappelant aussi le cadre de la Loi.

2. Éléments de discours

Présenter sobrement mais sans détour les événements. Rappeler ce que les autorités ont fait pour sécuriser la population et terminer sur une note de solidarité.
« La police et l'armée ont été appelées pour nous protéger. Pour l'instant, il n'y a plus de danger. Nous sommes tous très tristes de qui s'est passé. Un homme au volant d'un camion a foncé dans la foule. Les gens ont eu très peur car ils ont été surpris et

NOM	PRENOM	EMARGEMENT (date signature)
VALLI	Emmanuel	
VIGNERON	Maryse	
FEREZOU	BENJAMIN	

ne se méfiaient pas. Ceux qui commettent ces actes sont des terroristes. Ce sont des personnes qui ne supportent pas que d'autres aient des idées différentes d'eux et qui au lieu de s'exprimer avec des mots, utilisent la violence et tuent. Ils veulent nous faire peur et nous provoquer. Ils veulent semer la pagaille dans notre pays. Nous devons rester soudés les uns les autres. » Vous trouverez des ressources utiles sur le site : http://www.cahiers-pedagogiques.com/Des-ressources-pour-parler-avec-les-enfants#.V4kWjp2LgYE.twitte

HAMLA	PEGGY	
SIBILLE	Adeline	
GIROLDINI	Chloé	
RICHERT	Justine	
ANDRET	Léo	
VILLAUME	Leslie	
KRUPP	Sophie	
RHIM	Taïs	
ISLAMAJ	Dorina	
CITAKU	Hyra	
FRANCU	Ramona	
LACH	Rachel	
KANDEL	Guillaume	
REMY	Michèle	
MADERT	Andréa	
HEDJAZ	Rachida	

MULLER	Christophe	